Ne laissez pas vos IDÉES vous échapper?



CATALOGUE FORMATIONS 2012

STRATÉGIES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE | NOUVELLES TECHNOLOGIES | ÉVALUATION FINANCIÈRE & FISCALITÉ | LICENSING





Historique

MEMBRES FONDATEURS & ASSOCIÉS



Nos locaux
Parc d'innovation
1, rue Cassini 67400 ILLKIRCH

PARTENAIRES DE L'IEEPI

L'IEEPI crée avec différents partenaires régionaux des formations adaptées aux enjeux des PME : Midi-Pyrénées Innovation, ARI Picardie, ARI Alsace, Transfert LR, Innovalis Aquitaine. RePi (Bretagne), délégations régionales de l'INPI.

UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL

L'IEEPI développe des partenariats avec de nombreux acteurs internationaux : l'Office Européen des Brevets (OEB), l'Académie Russe de Propriété Intellectuelle (RGAIS), l'Office Africain de Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Office Ivoirien de Propriété Intellectuelle (OIPI), le Forum Francophone des Affaires (FFA), l'Office Roumain de Propriété Intellectuelle, l'Administration de Propriété Intellectuelle de Shanghai (SIPA).

L'IEEPI est régulièrement sollicité pour participer à des projets européens destinés à promouvoir la sensibilisation à la propriété intellectuelle et concevoir des programmes de formation innovants.

HISTORIQUE

L'IEEPI, Institut Européen Entreprise et Propriété Intellectuelle, a été créé en 2004 à l'initiative du Ministère de l'Industrie et de l'INPI.

L'institut développe des formations sur les aspects stratégiques de la propriété intellectuelle à destination des entreprises, notamment des PME, des centres de recherche et des universités.

L'IEEPI se caractérise par le niveau élevé d'expertise de ses intervenants et par son offre de formation couvrant l'ensemble des thématiques liées à la protection et à la valorisation des innovations.

La localisation de l'IEEPI à Strasbourg va permettre la création d'un Pôle d'Excellence en Propriété Intellectuelle (PCPI) reconnu internationalement dans le domaine de la formation à la propriété intellectuelle.

Ce pôle va trouver sa concrétisation dans un avenir proche par la réunion des acteurs strasbourgeois de la propriété intellectuelle sur un même site géographique dans le centre de Strasbourg.

MEMBRES FONDATEURS & ASSOCIÉS

- le Ministère de l'Industrie
- l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)
- la Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle (CNCPI)
- le Licensing Executives Society France (LES France)
- l'Institut des Mandataires Européens (epi)
- le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)
- la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)
- la Région Alsace
- le Conseil Général du Bas-Rhin
- la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS)
- l'Université de Strasbourg
- M. Grégoire Carneiro, Inspecteur général au Ministère de l'Économie, des Finances, et de l'Industrie
- M. Christian Brevard, Membre de l'Académie des Technologies

Le Président de l'IEEPI est M. Christian Brevard.



Avant-propos



LE MONDE BOUGE : RÔLE CROISSANT DES PAYS ÉMERGENTS, ÉVOLUTION DES MOYENS D'INFORMATION, NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION.

Dans ce contexte, l'innovation est au cœur du développement des entreprises : seule une offre à forte plus-value permet d'accroître ses parts de marché.

Ces mutations amènent les entreprises à rompre leur isolement et à multiplier les coopérations internationales : PME – Grands Groupes, Public – Privé. C'est l'avènement de l'open innovation.

Les droits de propriété intellectuelle (PI) deviennent une part essentielle du capital de l'entreprise : ils s'achètent, se vendent, se louent, s'échangent, se nantissent, se titrisent...

La sécurisation et la valorisation des innovations constituent dès lors un enjeu majeur : elles impliquent la mise en place de stratégies de propriété intellectuelle et de transfert de technologies adaptées afin d'optimiser la création de valeur pour l'entreprise.

L'IEEPI accompagne ce mouvement en vous proposant des formations approfondies et innovantes que vous trouverez dans les pages qui suivent.

LA FORTE CROISSANCE DE L'IEEPI CONFIRME L'IMPORTANCE D'UN OUTIL DE FORMATION PERFORMANT DÉDIÉ AUX ASPECTS ÉCONOMIQUES ET STRATÉGIQUES DE LA PI.

Nos missions sont les suivantes :

- Favoriser l'utilisation stratégique de la PI par les acteurs de l'innovation: entreprises et particulièrement PME, acteurs de la recherche publique, structures d'aide à l'innovation.
- Proposer à ces même acteurs une offre de formation de haut niveau sur les aspects managériaux et stratégiques de la Pl.
- Favoriser la création et la diffusion en France et en Europe de formations innovantes, notamment sur le transfert de technologie et le Licensing.

L'attention particulière portée aux PME se traduit par des thématiques de formations spécifiques, la création d'un espace PME sur notre site et une tarification adaptée.

Le positionnement unique de l'IEEPI, institut dédié aux aspects économiques et stratégiques de la PI, permet à la France de renforcer son leadership dans le domaine de la formation à la propriété intellectuelle.



Le Président Christian Brevard, Membre de l'Académie des Technologies



Le Directeur Général Antoine Dintrich



> WWW.IEEPI.ORG <

Retrouvez en quelques clics :

- L'intégralité de notre offre de formation,
- Le calendrier des formations,
- Les programmes de formation détaillés, par domaine,
- La possibilité de vous inscrire en ligne à nos formations,
- L'espace PI dédié aux PME,
- Les actualités récentes en propriété intellectuelle et les nouveautés de l'institut,
- Le lien vous permettant de vous inscrire à notre newsletter.

S'ABONNER À LA NEWSLETTER MENSUELLE

Grâce à la newsletter IEEPI, recevez directement par email les dernières actualités concernant la propriété intellectuelle, la vie de l'IEEPI et les prochaines formations.

AVEC L'IEEPI, FORMEZ-VOUS POUR MIEUX INNOVER!



Sommaire

HISTORIQUE	P.02	
AVANT-PROPOS	P.03	
PÉDAGOGIE ET QUALITÉ	P.06	
FORMATIONS SUR MESURE	P.07	
LE CYCLE MASTER	P.08	NOUVEAU
Présentation du Cycle Master M1. Innovation et management des connaissances M2. Gestion stratégique du capital intellectuel M3. Négocier les contrats de protection et de transfert avec succès M4. Audit économique et évaluation des droits de propriété intellectuelle M5. Le litige de PI : stratégies judiciaires et aspects économiques.	P.10 P.11	
LE CYCLE LICENSING	P.14	
LES FORMATIONS COURTES	P.16	
1 LA PI POUR DYNAMISER L'INNOVATION		
1.1. Maîtriser les bases de la propriété intellectuelle	P.18	NOUVEAU PME PME
2 La pi pour protéger ses créations		
2.1. Maîtriser les bases du droit d'auteur 2.2. Protéger et vendre les innovations non brevetables et le savoir-faire 2.3. Brevet 1 : enjeux et étapes 2.4. Brevet 2 : portée et stratégies 2.5. Comment rédiger efficacement une demande de brevet ? 2.6. Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA 2.7. Marques et design : les bons réflexes 2.8. Stratégies de protection de la marque 2.9. Actualités du droit des marques, dessins et modèles 2.10. Défendre et protéger ses marques sur Internet 2.11. Valoriser et défendre ses noms de domaine 2.12. Droits de l'Internet et e-commerce 2.13. Stratégies de PI en Asie 2.14. Protéger et défendre sa PI en Chine 2.15. Stratégies de protection internationale	P.23P.24P.25P.26P.27P.28P.29P.30P.31P.32P.33P.34P.35	NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU
2.14. Protéger et défendre sa PI en Chine	P.35	

3	LA PI POUR COOPÉRER		
	3.1. Les bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations	P.38 P.39	
4	LA PI POUR VALORISER		
	4.1. Licensing : préparer et réussir un transfert de technologie	P.42 P.43 P.44 P.45 P.46 P.47	
5	MANAGER ET GÉRER LA PI		
	5.1. Manager les projets d'innovation en intégrant la PI 5.2. Piloter la PI dans l'entreprise	P.50 P.51 P.52 P.53 P.54	
6	LA PI POUR DÉFENDRE SES DROITS		
	6.1. Contrefaçon : agir et réagir	P.57 P.58	
	0.4. Defendre ses marques dans le système publicitaire 600gle Adwords	P.59	NOUVEAU
7	Spécificités sectorielles	P.59	NOUVEAU
7	SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES	P.60 P.61 P.62 P.63	NOUVEAU
	SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES	P.60 P.61 P.62 P.63 P.64	NOUVEAU
	7.1. Gérer et valoriser les droits de PI dans les projets informatiques	P.60 P.61 P.62 P.63 P.64 P.65	NOUVEAU
	7.1. Gérer et valoriser les droits de PI dans les projets informatiques	P.60 P.61 P.62 P.63 P.64 P.65 P.66	NOUVEAU
	7.1. Gérer et valoriser les droits de PI dans les projets informatiques	P.60 P.61 P.62 P.63 P.65 P.65 P.66 P.67 P.68	NOUVEAU
	7.1. Gérer et valoriser les droits de PI dans les projets informatiques	P.60 P.61 P.62 P.63 P.65 P.65 P.66 P.67 P.68 P.69	NOUVEAU



Pédagogie et qualité





UN SERIOUS GAME DÉDIÉ À LA PI

Un Serious Game est un logiciel de simulation s'inspirant des jeux vidéo et destiné à la formation professionnelle.

- L'IEEPI a été sélectionné par l'Etat pour créer un Serious Game de formation à la PI, appelé « Serious IP ».
- « Serious IP » permet de mieux comprendre comment la propriété intellectuelle s'inscrit dans le quotidien d'une entreprise et contribue à son développement.
- Pitch : le joueur doit utiliser les règles de la PI tout au long de sa carrière virtuelle afin de gérer ses innovations et faire prospérer son entreprise.
- Pour découvrir « Serious IP » et l'adapter pour votre entreprise, n'hésitez pas à nous contacter : ieepi@ieepi.org.

L'IEEPI FONDE SA DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE SUR UNE EXIGENCE DE QUALITÉ

- L'IEEPI est un organisme de formation à la PI certifié ISO 9001:2008 pour l'activité « Formation professionnelle ».
- L'IEEPI est également qualifié OPQF (Qualification des organismes de formation), gage de qualité de nos formations.
- Nos formations à dominante juridique bénéficient de l'homologation du CNB (Conseil National Des Barreaux).







- Qualité des infrastructures: l'IEEPI est installé dans un bâtiment moderne situé au cœur du parc d'innovation de Strasbourg, à proximité de l'aéroport et d'un dispositif hôtelier de qualité.
- Votre satisfaction, notre 1ère préoccupation : A l'issue de chaque session, une évaluation individuelle est effectuée. L'analyse de ces évaluations est le meilleur moyen pour nous de mesurer l'utilité pratique de la session, les compétences acquises et la qualité globale de la formation suivie, et ce dans le souci de vous satisfaire et d'améliorer nos prestations.

LA PÉDAGOGIE AU COEUR DE NOS FORMATIONS

Les 5 points clés de notre approche :

- 1. Une offre actualisée : une veille permanente de l'actualité, ainsi que notre Conseil de Prospective et de Recherche constitué d'experts issus de l'entreprise et de la recherche-, nous permettent d'anticiper et de proposer des formations constamment renouvelées. Les nouvelles formations sont signalées dans le catalogue par : NOUVEAU
- 2. Une approche pragmatique : nos formations sont élaborées en étroite collaboration avec un réseau de professionnels de terrain. Les enseignements sont revus et améliorés en permanence.
- 3. Des formateurs passionnés : pour chaque thème traité, l'IEEPI fait intervenir les meilleurs spécialistes du moment sur des critères d'expertises techniques, de compétences pédagogiques et d'engagement.
- 4. Un environnement pédagogique optimal : les participants bénéficient lors des formations de conditions pédagogiques adaptées : taille des groupes volontairement limitée, méthodes pédagogiques variées (études de cas, simulations...).
- 5. Une attention particulière apportée aux PME: tant dans les thématiques abordées (thèmes de formation dédiés p.16) que dans les modalités d'organisation (cf. tarifs spécifiques p.71).



Formations sur mesure



L'IEEPI VOUS PROPOSE LA CRÉATION DE FORMATIONS SUR MESURE ADAPTÉES À VOS OBJECTIFS

- Des formations en pleine adéquation avec vos besoins : adaptation à votre entreprise, à sa culture, à la population concernée, à ses enjeux et sa stratégie...
- Des prestations de qualité grâce à un réseau d'experts de haut niveau qui adapte en permanence ses interventions à l'évolution de l'actualité et des réglementations françaises et internationales.
- Une organisation souple et réactive des sessions de formation.
- Un suivi efficace : évaluation de la formation, bilan, recommandations.
- Toutes les formations présentées dans le catalogue peuvent être organisées dans votre entreprise, mais nous concevons également des formations sur-mesure, selon la démarche suivante :

votre demande

Dialogue de Di Dialogue de Di

- Objectifs de formation
- Enjeux et budget
- Démarche pédagogique
- Comprendre et
 - formaliser les besoins
 - 2
- Concevoir le projet de formation

- 4
- Dresser le bilan de la formation
 - 1
 - 3
 - Organiser la session

- Debriefing
- Bilan détaillé
- Recommandations

- Sélection des intervenants
- Proposition pédagogique
- Programme détaillé

- Supports pédagogiques
- Animation et évaluation
- Suivi administratif et logistique

LES AVANTAGES D'UNE FORMATION SUR MESURE

- Permettre la compréhension et la résolution des problèmes spécifiques à une organisation ou à un service.
- Renforcer la cohésion des équipes.
- Augmenter l'efficacité en introduisant de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de fonctionnement.
- Limiter les frais de formation et de déplacement.

ILS NOUS FONT CONFIANCE

- Entreprises : Delphi, Fives, Synkem, Total, Caddie, Bruker, Decathlon.
- Centres de recherche : CEA, IFP, ONERA, Instituts Carnot, CEMAGREF.
- Valorisation universitaire : Aquitaine Valo, Lyon Science Transfert, Conectus Alsace, Valorpaca.
- Aides à l'innovation : ARI Picardie, MPI, Incubateur SEMIA, OSEO.
- Pôles de Compétitivité : Alsace Biovalley, Medicen, Systematic, Cancer-Bio-Santé.

Contactez Aurélie Cadilhon pour mettre en place votre plan de formation intra-entreprise au 03 88 65 50 29.





Le Cycle Master

UN CURSUS DE HAUT NIVEAU

L'objectif de ce cursus est d'offrir une formation d'excellence permettant d'avoir une vision complète du processus de protection et de valorisation d'une innovation. Les études de cas et l'interaction entre les participants et l'équipe de formateurs sont privilégiées.

UN FORMAT FLEXIBLE

- Une « Semaine des fondamentaux » permet d'acquérir ou de réviser les notions fondamentales du management de l'innovation et de la PI.
- 5 modules de 3 jours répartis sur 6 mois afin de permettre aux participants de concilier la formation avec leur emploi du temps professionnel. Chacun de ces modules constitue une approche approfondie du thème étudié et peut être suivi séparément.
- Un mémoire tutoré.

La formation peut être suivie sur 2 ans.

CONDITION D'ACCÈS

- Master 1 ou équivalent.
- 3 années d'expérience professionnelle.

VALIDATION DU CURSUS

- Epreuves écrites de contrôle des connaissances
- Mémoire et soutenance devant un jury.

UTILISER VOTRE DIF

Vous pouvez utiliser vos heures de DIF (dans la limite du cumul de 120h) pour suivre la majeure partie du cursus.

Pour tout renseignement sur le DIF, appeler Emmanuelle Diehl au 03.88.65.50.27

UN MASTER 2 EN FORMATION CONTINUE

L'IEEPI vous propose d'acquérir un diplôme de Master 2 « Management des Projets et des Organisations », Parcours « Stratégie de la propriété intellectuelle et innovation » délivré par l'Université de Strasbourg.

Les enseignements du Master sont constitués de la façon suivante :

- Une semaine de cours fondamentaux sur le management de l'innovation (voir ci-dessous).
- 5 modules de 3 jours (voir pages suivantes).
- Un mémoire, dont le thème est déterminé en accord avec l'équipe pédagogique. Le mémoire fait l'objet d'une soutenance finale.

La direction scientifique du Master est assurée par le Professeur Patrick Llerena de l'Université de Strasbourg.

Les participants désirant postuler au diplôme doivent s'inscrire aux 5 modules et s'acquitter d'un forfait complémentaire d'inscription de 900€ couvrant la semaine de cours fondamentaux, l'encadrement du mémoire et les droits universitaires.

DIPI ÔMF DÉLIVRÉ PAR :



SEMAINE DES FONDAMENTAUX

DU 26 AU 31 MARS 2012 À STRASBOURG

JOURNÉE 1 : ECONOMIE DE L'INNOVATION

Etude des différents courants d'analyse de l'économie de l'innovation.

JOURNÉE 2 : THÉORIE DES ORGANISATIONS

Analyse des différentes théories ayant pour but d'amener à de meilleures performances pour l'entreprise.

JOURNÉE 3 : MANAGEMENT ET GESTION DE PROJET

Etude des différentes formes d'organisation pour la gestion de projet innovant

JOURNÉE 4 : BREVET : BASES ET PROCÉDURES

Acquisition des connaissances de bases sur le rôle d'un brevet et les principales étapes de la vie d'un brevet.

JOURNÉE 5: MARQUES, DESSINS ET MODÈLES: LES POINTS-CLÉS

Etude des dispositions régissant les marques et dessins et modèles et la complémentarité des droits.

JOURNÉE 6 (MATIN): CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

Intervenants : les cours sont assurés par des enseignants de l'Université de Strasbourg.



INNOVATION ET MANAGEMENT DES CONNAISSANCES



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1:

LA PI STIMULE LA CRÉATIVITÉ ET L'INNOVATION

- L'innovation, clé du développement de l'entreprise
- Lire et exploiter un brevet : le cas « cornichons »
- Chercher les brevets dans les bases de données brevets
- Utiliser les brevets existants pour créer et innover
- Créer une marque, un design

JOURNÉE 2:

COOPÉRER ET PARTAGER LES CONNAISSANCES POUR INNOVER

- Formaliser les connaissances «au juste nécessaire»
- Partager les connaissances et développer les compétences
- Protéger les créations de l'entreprise
- Innover avec des partenaires

JOURNÉE 3:

L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

- Economie de la connaissance et PI
- Implication sur les stratégies de protection et le transfert de technologies
- L'intelligence économique : quoi et pourquoi ?
- Mise en œuvre de la démarche d'intelligence économique

DU 23 AU 25 MAI 2012 À STRASBOURG

DURÉE : 3 JOURS PRIX : 1700 €

OBJECTIFS

- Combiner innovation, PI et management des connaissances pour dynamiser l'entreprise.
 - Savoir utiliser des outils simples pour s'informer, protéger les créations et coopérer avec des partenaires.
- Comprendre et s'approprier des techniques d'intelligence économique.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de recherche et développement, juristes, chargés de valorisation, avocats.

Intervenants

Ce module est coordonné par Pierre BREESE, Mandataire en brevets européens, et fait intervenir notamment :

- Yann DE KERMADEC, Conseil en innovation.
- Patrick LLERENA, Professeur à l'Université de Strasbourg.

Pré-requis

Avoir une expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

Exposé des fondamentaux puis interactions avec les stagiaires autour d'un fil conducteur concret qui structure les interventions.

CYCLE MASTER | MODULE 2.

GESTION STRATÉGIQUE DU CAPITAL INTELLECTUEL

CYCLE MASTER

DU 20 AU 22 JUIN 2012 À STRASBOURG

DURÉE : 3 JOURS PRIX : 1700 €

OBJECTIFS

- Intégrer une démarche PI dans la stratégie de l'entreprise.
- Gérer un portefeuille de droits de PI.
- Piloter la PI dans l'entreprise.
- Manager les relations avec les inventeurs.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de recherche et développement, juristes, chargés de valorisation, avocats.

Intervenants

Ce module est coordonné par Pierre GENDRAUD, Directeur de service PI dans l'industrie, ancien Président de l'ASPI, et fait intervenir notamment :

- Pascal CORBEL, Maître de conférences à l'Université de Versailles.
- Michel SANTI, Professeur de stratégie et de politique d'entreprise, HEC.

Pré-requis

Avoir une expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

Exposé des fondamentaux puis interactions avec les stagiaires autour d'un fil conducteur concret qui structure les interventions.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1:

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DE LA STRATÉGIE D'ENTREPRISE

- Les stratégies d'ouverture de la PI : un paradoxe ?
- Le brevet, un instrument aux rôles multiples
- La mise en œuvre d'une véritable stratégie brevet
- L'intégration des autres instruments de la PI

JOURNÉE 2:

AU-DELÀ DE LA RECHERCHE DE RENTE, LE BREVET, UN OUTIL AU SERVICE DE TOUTES LES STRATÉGIES

- La notion de rente attachée à une innovation
- Exploitation interne ou externe ?
- Recommandations en terme de valorisation et de protection de l'innovation

JOURNÉE 3:

LA PLACE DE LA PI DANS L'ORGANISATION ET LE MANAGEMENT DES INVENTEURS

- Le management des inventeurs salariés de l'entreprise
- Le management de la PI dans l'entreprise
- L'organisation et l'animation de la fonction PI : témoignage du fonctionnement dans une entreprise



NÉGOCIER LES CONTRATS DE PROTECTION ET DE TRANSFERT AVEC SUCCÈS



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1:

DROIT DES CONTRATS INTERNATIONAUX

- Introduction au droit des contrats : étude d'un contrat-type
- Aspects généraux du droit des contrats internationaux et du droit communautaire

JOURNÉE 2:

TECHNIQUES DE NÉGOCIATION ET APPLICATIONS SECTORIELLES

- Méthodes et tactiques de négociation
- Les nouvelles tendances du marché de la PI
- Cas pratique : analyse d'un contrat de licence

JOURNÉE 3:

DROIT COMPARÉ ET POOLS DE BREVETS

- Aspects du droit comparé : France Grande Bretagne et application aux contrats de Licence
- Contrats dans les pools de brevets et accords de R&D
- Exemples de contrats de savoir-faire et clauses financières

DU 19 AU 21 SEPTEMBRE 2012 À STRASBOURG

DURÉE : 3 JOURS PRIX : 1700 €

OBJECTIFS

- Élaborer une stratégie contractuelle.
 Anticiper les obstacles culturels d'une négociation.
 - Arbitrer entre une cession et une licence de brevet.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de recherche et développement, juristes, chargés de valorisation, avocats.

Intervenants

Conseil en propriété industrielle et fait intervenir notamment : • Fabirama NIANG, Directeur PI dans l'industrie. • Bertrand WARUSFEL, Avocat, Professeur à l'Université de Lille.

Ce module est coordonné par Patrice VIDON,

Pré-requis

Avoir une expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

Exposé des fondamentaux puis interactions avec les stagiaires autour d'un fil conducteur concret qui structure les interventions.



CYCLE MASTER | MODULE 4.

AUDIT ÉCONOMIQUE ET ÉVALUATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

DU 17 AU 19 OCTOBRE 2012 À STRASBOURG

DURÉE : 3 JOURS PRIX : 1700 €

OBJECTIFS

- Déterminer le coût d'une protection.
- Évaluer un portefeuille brevets.
- Valoriser les brevets et marques.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de recherche et développement, juristes, chargés de valorisation, avocats.

Intervenants

Ce module est coordonné par Christian NGUYEN VAN YEN, Conseil en propriété industrielle et fait intervenir notamment :

- Alain KAISER, Spécialiste de l'évaluation financière des droits de PI.
- Jean Sébastien LANTZ, Professeur à l'E.N.S.T. Paris.

Pré-requis

Avoir une expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

Exposé des fondamentaux puis interactions avec les stagiaires autour d'un fil conducteur concret qui structure les interventions.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1:

MESURER POUR MIEUX GÉRER

- Nouveaux enjeux nouveaux marchés nouveaux acteurs
- Nouveaux outils : l'audit de propriété intellectuelle
- Les réponses du responsable PI ou valorisation
- Exemples et cas pratique

JOURNÉE 2:

LES TECHNIQUES D'ÉVALUATION FINANCIÈRE

- De la stratégie PI à la finance : financer l'innovation
- Elaboration d'un business plan
- Le risque et le coût du capital
- Différentes méthodes de mesure de la valeur des actifs immatériels

JOURNÉE 3:

L'APPLICATION À UN PORTEFEUILLE DE BREVETS

- Les facteurs PI clés du succès d'un business plan
- Répartir la valeur au sein d'un portefeuille de brevets
- Cas pratique d'évaluation des brevets



CYCLE MASTER | MODULE 5.

LE LITIGE DE PI : STRATÉGIES JUDICIAIRES ET ASPECTS ÉCONOMIQUES



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1:

LES LITIGES, ABOUTISSEMENT DES DROITS DE PI

- Le Licensing : stratégies judiciaires et aspects économiques
- La procédure judiciaire : l'organisation française, les demandes, la preuve
- Le litige : gestion de projet objectifs stratégiques identification des cibles
- Mock trial (simulation d'un litige) : présentation et constitution des groupes, préparation et mise en place d'une stratégie

JOURNÉE 2:

STRATÉGIES DE LITIGE, OBJECTIFS ÉCONOMIQUES ET CIBLES

- Le litige : gestion du temps coûts et investissements engendrés – choix du forum
- Mock trial : débriefing stratégie
- L'approche européenne des litiges

JOURNÉE 3:

PLANNING DES INVESTISSEMENTS : QUELLES RESSOURCES POUR QUELS LITIGES ?

- Litiges : stratégies de réponses, stratégies de sortie, transactions
- Mock trial : préparation des plaidoiries, exposé des parties
- Mock trial : jugement et explication

DU 14 AU 16 NOVEMBRE 2012 À STRASBOURG

DURÉE : 3 JOURS PRIX : 1700 €

OBJECTIFS

- Faire valoir ses droits et anticiper les armes de la concurrence.
 - Intégrer le litige dans la stratégie de l'entreprise.
- Planifier les coûts engendrés par un litige.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de recherche et développement, juristes, chargés de valorisation, avocats.

Intervenants

Ce module est coordonné par Grégoire DESROUSSEAUX, Avocat au Barreau de Paris, et fait intervenir notamment Marc BETHENOD, Conseil en propriété industrielle.

Pré-requis

Avoir une expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

Exposé des fondamentaux puis interactions avec les stagiaires autour d'un fil conducteur concret qui structure les interventions.





Le Cycle Licensing

L'IEEPI vous propose un cycle de 2 semaines de formation au Licensing développé avec le LES France :



CONTEXTE

Le Licensing est un métier très exigeant qui nécessite une grande expérience de terrain et la maîtrise de multiples règles tout en intégrant des pratiques internationales. C'est de ce constat qu'est venue l'idée de ce cours unique et original.

EXPERTISE LICENSING

Les experts sélectionnés sont très expérimentés et vont analyser pas à pas les aspects pratiques et les pièges liés aux transferts de technologies de produits (Licensing-in & out). Chaque étape sera analysée au travers de multiples cas ou de simulations et critiquée interactivement afin de renforcer la compréhension du processus et le contrôle des risques.

COMITE PÉDAGOGIQUE

Le comité pédagogique est constitué de professionnels issus de sociétés très actives internationalement et d'organismes réputés pour leur engagement dans la valorisation des transferts de technologies et de la propriété intellectuelle.

PARRAINAGE

Ce cursus a obtenu le parrainage du Ministère de l'Industrie, du Ministère de la Recherche, de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) et de l'Association française des Spécialistes en Propriété industrielle de l'Industrie (ASPI).

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS SEMAINE 1 :

LUNDI

- Tendances mondiales en matière de marché de la technologie et de droits de la propriété intellectuelle
- Analyse stratégique de la PI

MARDI

 Méthodes d'évaluation financière de technologies et étude de cas

MERCREDI

- Méthodes classiques d'analyse du portefeuille de brevets. Cas pratique
- Evolutions récentes du marché des brevets en France et en Europe

JEUDI

- Analyser la proposition de licence
- Comment structurer une proposition?

VENDREDI

- Simulation d'un premier contact et d'une négociation conflictuelle
- Négociation multiculturelle : l'exemple de la Chine et du Japon



CYCLE DE FORMATION AU LICENSING



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS SEMAINE 2 :

LUNDI

• Fondamentaux de la négociation

MARDI

- Comment définir le cadre du transfert de technologie, de marque ou de modèle, le négocier et le verrouiller par contrat ? (Session interactive sous forme de questions réponses)
- Anatomie de contrats piégés. Etude de cas

MERCREDI

- Comment optimiser la fiscalité lors d'un transfert de technologie ou de marque dans les grands pays industrialisés ?
- Gérer les conflits post-licence et lutter contre la contrefaçon

JEUDI

- Préparer la négociation d'une licence (cas pratique)
- Exercice de négociation

VENDREDI

- Témoignage des pratiques de valorisation
- Comment éviter de perdre ce que l'on a gagné par la négociation ?

DU 19 AU 23 MARS 2012 ET DU 4 AU 8 JUIN 2012 À PARIS

DURÉE: 10 JOURS

PRIX : 4800 €

OBJECTIFS

- Transmettre les réflexes et les modes d'action opérationnels qui optimiseront la création de valeur pour votre entreprise ou votre employeur lors d'opérations de transfert de technologie ou de produits.
- Vous informer des nouvelles tendances et techniques qui sont en train de révolutionner la pratique du Licensing.

PUBLIC

Responsables en transfert de technologies, chargés de valorisation, dirigeants de PME, chefs de projets, agents du développement économique et technologique, praticiens de la PI, ingénieurs ou chargés d'affaires, juristes et conseils.

Intervenants

Spécialistes Licensing de l'industrie, avocats, consultants, juristes.

Pré-requis

Avoir une pratique du Licensing (dans le secteur public ou privé).

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.





LA PI POUR DYNAMISER L'INNOVATION | 1.1.

MAÎTRISER LES BASES DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Date du 09/10/2012 à Besançon ajoutée le 04/06/2012.

LE 16 FÉVRIER 2012 À STRASBOURG LE 15 JUIN 2012 À PARIS LE 9 OCTOBRE 2012 À BESANÇON LE 23 OCTOBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux stratégiques et économiques de la PI dans la vie de l'entreprise
- Connaître les outils de protection et de valorisation des créations ou innovations

PUBLIC

Toute personne de formation scientifique, juridique ou administrative souhaitant acquérir des notions de base de la propriété intellectuelle.

Intervenant

Conseil en propriété industrielle.

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LA PI, OUTIL DE PROTECTION DE VOTRE CAPITAL INTELLECTUEL

- Le capital intellectuel : véritable patrimoine de l'entreprise
- Comment anticiper et protéger au mieux le patrimoine intellectuel de votre entreprise : les différents types de droits de PI
- Communiquer dans l'entreprise

POURQUOI LA PI?

- La PI, un outil de veille technologique et concurrentiel
- Protéger les créations et les innovations de l'entreprise face aux concurrents
- Valoriser le patrimoine immatériel de l'entreprise

COMMENT PROTÉGER SES CRÉATIONS?

- La protection des inventions techniques
 - Le brevet
 - Le secret
 - Le savoir-faire
- La protection des outils marketing
 - Les marques
 - Les noms de domaine
 - Les indications géographiques protégées
- La protection du design et des œuvres traditionnelles (textes, sons, photos, vidéos...)
 - Les dessins et modèles
 - Le droit d'auteur
- La protection des logiciels et bases de données
- La protection des sites internet



LA PI POUR DYNAMISER L'INNOVATION | 1.2.

MANAGER LA PI DANS LES PME



TOUS LES MANAGERS « FONT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PI) »

- Propriété intellectuelle : de quoi s'agit-il ?
- Toutes les fonctions de l'entreprise sont concernées
- Quelques repères simples sur la PI

LES PRINCIPAUX CAS D'UTILISATION DE LA PI

- Vos savoir-faire : comment les protéger et les valoriser ?
- Comment utiliser la PI pour mieux développer des produits et des services nouveaux, pour sécuriser votre stratégie d'exportation, d'achat, pour réussir vos partenariats (techniques, commerciaux, financiers), pour bien réagir si vous êtes copié (ou attaqué pour copie), etc.

MANAGER LA PI AU QUOTIDIEN

- Articuler trois niveaux : Stratégie Organisation Compétences
- Savoir coopérer efficacement avec les spécialistes PI
- Les principes de rédaction du « Manuel PI » de l'entreprise

19/04 - DIJON 05/07 - PARIS | 06/11 - PARIS

PRIX : 590 € / PME : 490 €

OBJECTIFS

- Maîtriser les bases de la PI : concepts, repères et outils simples.
- Comprendre le rôle de la PI pour les différentes fonctions de l'entreprise.

PUBLIC

Dirigeants d'entreprise, managers d'entreprise (fonctions R&D, Achats, Finances, RH), partenaires du développement économique des entreprises, consultants, spécialistes PI.

LA PI POUR DYNAMISER L'INNOVATION | 1.3.

STRATÉGIES D'INNOVATION DES PME



INTRODUCTION

- Economie libérale
- Marketing
- Return On Investment (R.O.I.)

LES LOGIQUES DE MARCHÉ ET LA RENTABILITÉ SE POSITIONNER PAR RAPPORT AUX CONCURRENTS COMMENT POSITIONNER UNE INNOVATION TECHNOLOGIQUE IMPLICATIONS MARKETING OPÉRATIONNEL

MODÈLES DE STRATÉGIE

- Enjeux stratégiques pour une PME innovante
- Erreurs à éviter
- Facteurs clés de succès
- Implications en termes de politique de PI

LES STRATÉGIES

- Stratégie de croissance intensive
- Stratégie d'attaque frontale
- Stratégie de partenariat négocié

26/04 - RENNES | 19/10 - PARIS

PRIX : 590 € / PME : 490 €

OBJECTIFS

- Former les participants à une méthodologie marketing de valorisation de la R&D mobilisant la PI.
- Leur apporter les outils permettant, à partir d'une innovation de rupture, de bâtir un business plan stratégique de valorisation.

PUBLIC

Dirigeants d'entreprise, managers d'entreprise (fonctions R&D, Achats, Finances, RH), partenaires du développement économique des entreprises, consultants, spécialistes PI.



LA PI POUR DYNAMISER L'INNOVATION | 1.4.

BREVETS ET PUBLICATIONS : ORGANISER ET EXPLOITER LA VEILLE

LE 26 JANVIER 2012 À PARIS LE 18 SEPTEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE: 1 JOUR

PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Connaître les principales sources d'IST (information scientifique et technologique) et leurs caractéristiques.
- Détecter les informations importantes, y compris non technologiques, contenues dans les brevets et publications.
- Mettre en œuvre une stratégie de recherche et une méthodologie d'analyse associée pour aboutir aux informations stratégiques clés selon la problématique de départ (benchmark, diversification, stratégie concurrentielle, applications émergentes).
- Connaître quelques outils d'analyse pour les documents IST.

PUBLIC

Ingénieurs, représentants des départements de R&D, Veille, Marketing stratégique, Propriété Intellectuelle.

Intervenant

Expert en veille stratégique, en modélisation économétrique et statistique.

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

- Exposés
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LES SOURCES D'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (IST)

- Les sources structurées : bases de données spécialisées brevets et publications, revue des principales bases, payantes et gratuites
- Les autres sources d'information technologique : presse économique, sites spécialisés, bases de projets
- Revue des principaux champs et données présents dans ces documents (titre, abstract, mots clés, auteur, coauteur, adresse, date, etc.)

COMMENT COLLECTER L'IST PERTINENTE PAR RAPPORT À UNE PROBLÉMATIQUE DONNÉE ?

- Définition des objectifs : dans quelles situations y avoir recours ? pour répondre à quelles questions types ?
- Mise au point des stratégies de recherche et de collecte des documents (champs interrogeables et booléens, abstract versus full text)
- Quelques outils pour stocker une base IST

COMMENT EXPLOITER L'IST ET QUELLES INFORMATIONS STRATÉGIQUES EN RETENIR ?

- Etudes de cas :
 - Benchmark et positionnement
 - Tendances sectorielles
 - Diversification, recherche d'applications et de nouveaux marchés
 - Détection des concurrences alternatives
 - Analyse de la stratégie et des partenariats des concurrents
 - Identification d'experts et leaders d'opinion
 - Détection d'applications émergentes et signaux faibles

QUELQUES OUTILS POUR FACILITER L'ANALYSE D'UNE BASE D'IST

- Statistiques
- Data mining
- Lexico-sémantique



LA PI POUR DYNAMISER L'INNOVATION | 1.5.

INNOVER GRÂCE AUX BREVETS



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1:

INNOVATION: LES ATOUTS DES BREVETS POUR L'INNOVATION

- Comprendre le langage des brevets
- Lire vite et bien un brevet
- Définir le territoire protégé par les revendications

CHERCHER DANS LES BASES BREVETS

- Les différents types de recherches (état de l'art, veille technologique...)
- Trouver rapidement des brevets pertinents dans les bases de données
- Recherches dans les bases brevets avec les participants

CRÉER DE NOUVELLES SOLUTIONS TECHNIQUES

- Utiliser les brevets existants pour créer de nouvelles solutions techniques
- Identifier rapidement ce qui peut être breveté

JOURNÉE 2:

FORMALISER LES SOLUTIONS CRÉÉES

- Formaliser les améliorations techniques avec un outil simple « le mémo innovation »
- Exercice de formalisation en binôme

PARTAGER LES CONNAISSANCES

- Partager et enrichir les idées et les innovations
- Capitaliser les connaissances
- Manager la confidentialité

PROTÉGER LES INNOVATIONS

- Que protéger ? Pourquoi ? Quand ? Comment ?
- Droits et devoirs des inventeurs
- Coopération entre inventeurs et service PI
- Faire respecter ses droits et se défendre

VALORISER LES INNOVATIONS

- Valoriser ce que l'on a protégé
- Coopérer avec des partenaires extérieurs

LES 13 ET 14 JUIN 2012 À PARIS LES 2 ET 3 OCTOBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 2 JOURS PRIX : 1120 €

OBJECTIFS

- Orienter un projet d'innovation.
 - Faire un état de l'art.
- Créer de nouvelles solutions et les formaliser.
 - Capitaliser les connaissances.
 - Protéger et valoriser les innovations.

PUBLIC

Chefs de projets innovation, chefs de produits, responsables marketing, ingénieurs R&D, chercheurs, spécialistes PI, agents de développement économique et technologique des entreprises.

Intervenant

Consultant spécialisé en management de l'innovation et de la propriété intellectuelle.

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

• Exposés.

- Travaux pratiques en binômes à partir des expériences et des problématiques des auditeurs.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.



LA PI POUR DYNAMISER L'INNOVATION | 1.6.

PATENT MAPPING : LA CARTOGRAPHIE AU SERVICE DE VOTRE STRATÉGIE

LE 19 JUIN 2012 À PARIS LE 11 OCTOBRE 2012 À PARIS

DURÉE: 1 JOUR

PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Connaître les nouveaux outils informatiques de recherche dans les bases de données brevets.
- Connaître les méthodes de cartographie de brevets.
- Utiliser ces outils et méthodes pour identifier les partenaires, licenciés et contrefacteurs éventuels.

PUBLIC

Responsables de service PI, conseils en propriété industrielle, chargés de valorisation, responsables de transfert de technologies.

Intervenant

Expert en veille stratégique, en modélisation économétrique et statistique.

Pré-requis

- Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.
- Avoir la pratique des bases de données brevets.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

INTRODUCTION

- Définition et notions associées
- Les différents types de cartographie
 - Mapping géographique
 - Mapping réseaux
 - Mapping conceptuel
- Patent mapping : pour quoi faire ?

TYPOLOGIE DES OUTILS DE PATENT MAPPING

• Présentation des principaux produits existants

COMPARAISON DES OUTILS

• Avantages et inconvénients des principaux outils

CAS PRATIQUE

- La démarche à suivre
- Définition de la stratégie de recherche
- L'apport stratégique des outils de cartographie
 - Analyse concurrentielle
 - Positionnement de portefeuille de brevets
 - Identification de partenaires, licenciés et contrefacteurs

LES ÉTAPES DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION D'UNE CARTE

CONCLUSION: MÉTHODES DE TRAVAIL ET BONNES PRATIQUES

LA PI POUR DYNAMISER L'INNOVATION | 1.7.

LIBERTÉ D'EXPLOITATION : TECHNIQUES ET STRATÉGIES



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

QU'EST-CE QU'UNE ÉTUDE DE LIBERTÉ D'EXPLOITATION?

- Définition
- Contexte et enjeux de la liberté d'exploitation : lors d'un projet de R&D ou d'exploitation industrielle

RÉALISER UNE ÉTUDE DE LIBERTÉ D'EXPLOITATION

- La définition du cadre de l'étude
- La recherche de brevets et la sélection des brevets pertinents
- L'évaluation préalable des risques
- L'évaluation de la portée et de la validité des brevets pertinents sélectionnés
- L'étude des risques réels
- L'analyse des solutions envisageables

STRUCTURE DE LA CONSULTATION EN LIBERTÉ D'EXPLOITATION

QUELLES SONT LES STRATÉGIES ENVISAGEABLES FACE À UN BREVET GÊNANT ?

• Négocier, contourner, contester, négliger

VERROUILLER LES CONTRATS

- Lettres de confort
- Clause usuelle de garantie de fournisseurs
- Contrat de garantie, incluant une clause spécifique de garantie
- Clauses générales d'achat d'entreprise

GESTION DES ÉTUDES EN LIBERTÉ D'EXPLOITATION

- Conservation
- Mise à jour, actualisation et suivi dans le temps
- Diffusion, problèmes de confidentialité

LE 13 MARS 2012 À PARIS LE 8 NOVEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux de la liberté d'exploitation.
- Savoir conduire une étude de liberté d'exploitation en matière de brevets et rechercher l'information.
 - Connaître les stratégies alternatives suite à l'étude faite.
 - Gérer les documents et analyses produits lors de la liberté d'exploitation.

PUBLIC

Directeurs juridiques, juristes, responsables et collaborateurs de services propriété industrielle, directeurs R&D, chefs de projets, responsables valorisation.

Intervenant

Conseil en propriété industrielle ou Responsable PI dans l'industrie.

Pré-requis

Maîtriser les bases du droit de la propriété intellectuelle.

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.1.

MAÎTRISER LES BASES DU DROIT D'AUTEUR

LE 28 JUIN 2012 À PARIS LE 13 DÉCEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR

PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Comprendre les principes et mécanismes régissant le droit d'auteur.
- Identifier les titulaires et gérer des droits d'auteur.
- Prévenir et réagir en cas de situation de contrefaçon.

PUBLIC

Toute personne de formation initiale scientifique, juridique ou administrative souhaitant acquérir des notions sur les droits d'auteur.

Intervenant

Avocat.

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DROIT D'AUTEUR

LES ŒUVRES PROTÉGEABLES

- Les catégories des œuvres
- La nature des œuvres

LE PÉRIMÈTRE DE LA PROTECTION

- Les conditions de protection
- Les droits moraux et les droits patrimoniaux
- La preuve des droits
- Les droits voisins du droit d'auteur
- Les spécificités du copyright

LA TITULARITÉ DES DROITS

- L'œuvre collective, l'œuvre de collaboration, l'œuvre de commande
- La rémunération en droits d'auteur
- Le cas des créations de salariés
- Durée des droits et domaine public

L'EXPLOITATION ET LA DÉFENSE DES DROITS

- La gestion des droits d'auteur
- Les situations de contrefaçon : prévention et actions possibles

LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.2.

PROTÉGER ET VENDRE LES INNOVATIONS NON BREVETABLES ET LE SAVOIR-FAIRE



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LE PATRIMOINE INNOVANT NON BREVETÉ

- Identification: technologies non brevetables ou non brevetées (logiciels non brevetables, biotechnologies, Internet), méthodes d'affaires, savoir-faire, secrets de fabrique, présentations d'informations, concepts
- Avantages et inconvénients (par rapport à l'invention brevetée)

COMMENT PROTÉGER ET SÉCURISER CE QUI N'EST PAS BREVETÉ ?

- La formalisation et la traçabilité des innovations
- La gestion des informations (procédures internes, cahiers de création, cahiers de laboratoire, échanges avec l'environnement extérieur, outil informatique)
- Le dossier technique
- Accords de confidentialité (ou de secret)
- Contrats de recherche
- Clauses liées aux contrats de travail : salariés, intérimaires, stagiaires, doctorants

LES ASPECTS JURIDIQUES

- Le droit français et européen
- Cas des Etats-Unis et de la Chine
- Les conventions internationales

TRANSFERT OU COMMUNICATION DU SAVOIR-FAIRE

- Précautions, séquencement
- Contrats de communication (« licence ») de savoir-faire

EXEMPLES, DISCUSSION ET BONNES PRATIQUES

LE 3 JUILLET 2012 À PARIS LE 22 NOVEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre une démarche de protection des innovations non brevetées.
 - Maîtriser les procédures permettant de les valoriser.

PUBLIC

Dirigeants et cadres de PME, chargés de valorisation, responsables R&D, partenaires du développement économique des entreprises.

Intervenant

Conseil en propriété industrielle.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

- Exposés.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.3.

BREVET 1 : ENJEUX ET ÉTAPES

LE 8 MARS 2012 À PARIS LE 7 JUIN 2012 À PARIS LE 13 NOVEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Situer la place et le rôle du brevet dans une politique de propriété intellectuelle.
- Comprendre la relation entre les brevets et les autres droits de propriété intellectuelle.
- Connaître les principales étapes de la vie du brevet.

PUBLIC

Toute personne de formation initiale scientifique, juridique ou administrative souhaitant acquérir des notions sur les brevets d'invention.

Intervenant

Conseil en propriété industrielle.

Pré-requis

Connaître les enjeux de la propriété intellectuelle ou avoir suivi la journée «Maîtriser les bases de la propriété intellectuelle» (p.16).

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LA PLACE DU BREVET DANS LE DISPOSITIF DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LES ENJEUX ET PRINCIPES DU BREVET

- Qu'est-ce qu'un brevet et qu'est-ce qu'une invention relevant d'un brevet ?
- Qu'apporte un brevet pour son titulaire, qu'entraîne-t-il pour les challengeurs ?
- Quelles relations y a-t-il entre brevet, savoir-faire, marque, modèle?
- Quelles relations y a-t-il entre contrefaçon et concurrence déloyale ?
- Comment lire et comprendre un fascicule de brevet ?

LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA VIE DU BREVET

- Quels sont les choix possibles lorsque l'on a réalisé une invention ?
- Quelles sont les différentes phases et quels sont les états d'un brevet ?
- Que faire face à un brevet adverse ?
- Comment déposer un brevet : les différentes procédures

LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.4.

BREVET 2 : PORTÉE ET STRATÉGIES



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

COMPRENDRE LA PORTÉE DU BREVET

- Qu'est-ce que la nouveauté, l'activité inventive ?
- Qu'est-ce que l'homme du métier ?
- Quelle est la relation entre brevet, secret, norme ?
- Analyser la structure d'un brevet
- Comprendre la portée des revendications et l'importance de leur rédaction

COMMENT STRUCTURER UNE STRATÉGIE BREVET?

- L'étude en liberté d'exploitation : comment faire face à un brevet adverse et quelles sont les alternatives stratégiques ?
- Principes concernant la contrefaçon : comment évaluer une contrefaçon (l'équivalence...), la saisie-contrefaçon, les dommages et intérêts ?
- Pourquoi et en quoi les brevets sont-ils d'ordre stratégique ?
- Les axes de valorisation possibles

LE 9 MARS 2012 À PARIS LE 8 JUIN 2012 À PARIS LE 14 NOVEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Comprendre le rôle économique du brevet et l'importance de sa rédaction.
- Acquérir la méthodologie pour faire face à un brevet concurrent.
- Comprendre le rôle stratégique des brevets.

PUBLIC

Toute personne de formation scientifique ou juridique (ingénieurs, chercheurs, juristes non spécialisés...) ayant une expérience en matière de brevet.

Intervenant

Conseil en propriété industrielle.

Pré-requis

Avoir une expérience en matière de brevet ou avoir suivi la journée « Brevet 1 : Enjeux et étapes ».

Pédagogie

• Exposés.

- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.





LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.5.

COMMENT RÉDIGER EFFICACEMENT UNE DEMANDE DE BREVET ?

LE 23 OCTOBRE 2012 À RENNES LE 27 NOVEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Prendre en compte les objectifs stratégiques du dépôt du brevet dès sa rédaction.
- Anticiper les difficultés de procédure et d'exploitation.
- Associer l'inventeur à la recherche d'antériorités et à la définition de la portée du brevet.
- Anticiper les risques de contournement.

PUBLIC

Inventeurs, responsables PI ou R&D, correspondants brevets en entreprise ou laboratoire de recherche, collaborateurs de services PI ou de service de valorisation universitaire, ingénieurs brevet, conseils en PI, avocats, conseils en innovation.

Intervenant

Mandataire en brevets européens ou Conseil en propriété industrielle.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés, exercices et études de cas.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LA STRUCTURE DU BREVET

- Description
- Dessin
- Revendications

L'IMPORTANCE STRATÉGIQUE DE CHACUNE DES PARTIES DU BREVET : LES ERREURS À ÉVITER

ANALYSER LES DONNÉES FOURNIES PAR L'INVENTEUR ET FORMALISER L'INVENTION

- Approche fonctionnelle
- Approche descriptive
- Interprétation des revendications et équivalents techniques
- Exercice pratique d'analyse d'une invention simple et de détermination des caractéristiques revendiquées ; impact des choix sur la portée et la validité de la protection

RÉDIGER LES REVENDICATIONS

- En tenant compte de l'état de la technique
- En anticipant les difficultés de procédure
- En anticipant les risques de contournement
- Analyse et commentaire des Directives aux Examinateurs de l'Office Européen des Brevets
- Spécificités de la pratique américaine en matière de rédaction des revendications

EXERCICE PRATIQUE À PARTIR D'UN PRODUIT INNOVANT

PRÉSENTATION D'UNE MÉTHODE OPTIMISANT L'INTERVENTION DE L'INVENTEUR ET CELLE DU RÉDACTEUR DU BREVET POUR UNE QUALITÉ RÉDACTIONNELLE OPTIMALE ET UN COÛT INTERNE ET EXTERNE MAÎTRISÉS

DOCUMENTS INTERNES RECOMMANDÉS POUR ÉVITER LES DIFFICULTÉS FUTURES

ETUDE DE CAS

- Interprétation de revendications
- Application de la théorie des équivalents

DÉPOSER DES BREVETS ET DÉFENDRE SES DROITS AUX USA



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1:

SYSTÈME AMÉRICAIN DES BREVETS : TYPES DE DEMANDES ET DÉPÔTS

- Inventions brevetables
- Provisional / Non-provisional
- Non-provisional Applications
 - Inventeurs (qui considère-t-on comme inventeur ?)
 - Declaration et IDS (Information Statement Disclosure)
 - Preliminary Amendment
 - Revendication de la priorité d'une demande antérieure étrangère ou US
- Continuing Applications : Continuation / Divisional / CIP
- Durée de vie du brevet et coût

JOURNÉE 2:

LA PROCÉDURE D'OBTENTION DE BREVET AUX ÉTATS-UNIS

- Offices Actions
- Critères de brevetabilité aux US
- Réponse à Office Action / Interviews
- Délivrance et annuités
- RCE et Appeal
- Actions de tiers
- Corrections post-délivrance
- Interferences / Double-patenting

COMPARAISON DES SYSTÈMES EUROPÉEN ET AMÉRICAIN

- Nouveauté
- Détermination date
- Activité inventive / Non-obviousness
- Droit de priorité
- Systèmes juridiques différents : inventeurs, bonne foi, amendements
- Organisation judiciaire et déroulement du litige aux US

LES 27 ET 28 MARS 2012 À PARIS LES 23 ET 24 OCTOBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 2 JOURS PRIX : 1120 €

OBJECTIFS

Comprendre et utiliser au mieux la procédure de dépôt de brevets américaine et défendre ses droits.

PUBLIC

Conseils en propriété industrielle, responsables et collaborateurs de service PI, juristes généralistes ou de cabinets spécialisés, avocats.

Intervenants

 Ingénieur brevet, qualifié US Patent Agent.
 Mandataire en brevets européens, qualifié US Patent Agent.

Pré-requis

Maîtriser les bases du droit de la propriété intellectuelle (français et international).

Pédagogie

• Exposés.

• Dialogue entre les intervenants et les participants.

• Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.7.

MARQUES ET DESIGN : LES BONS RÉFLEXES

LE 2 FÉVRIER 2012 À PARIS LE 20 SEPTEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE: 1 JOUR

PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Connaître les dispositions régissant les marques, dessins et modèles, droit d'auteur.
- Comprendre comment les intégrer dans sa stratégie de protection.

PUBLIC

Toute personne de formation initiale scientifique, juridique ou administrative souhaitant acquérir des notions sur les marques, dessins et modèles et droit d'auteur.

Intervenant

Conseil en propriété industrielle.

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

POURQUOI SE PROTÉGER?

• Rappel des enjeux

COMMENT SE PROTÉGER ET À QUELLES CONDITIONS ?

- Marques
 - Présentation des différents types de marques
 - Objet et critères de protection
 - Les recherches à effectuer
 - Quand et où se protéger ? (dépôt national, communautaire, international)
 - Durée des droits
- Dessins et modèles : problèmes de divulgation, exclusions de protection
 - Objet et critères de protection
 - Que déposer ?
 - Où se protéger ? (dépôt national, communautaire, international)
 - Quand déposer : les pièges à éviter et les éléments de stratégie à prendre en compte avant de déposer
 - Durée des droits
- Droit d'auteur
 - Catégories et nature des œuvres
 - Conditions de protection
 - Preuve des droits
 - Les attributs du droit d'auteur
 - Titularité des droits d'auteur
 - Durée des droits

LA COMPLÉMENTARITÉ DES DROITS

CAS PRATIQUE

• Illustration par une mise en situation reprenant la création d'une marque ou d'un design

CONCLUSION: RAPPEL DES POINTS CLÉS

LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.8.

STRATÉGIES DE PROTECTION DE LA MARQUE



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LA MARQUE, UN ÉLÉMENT DE VALEUR AJOUTÉE

- Marque de produits et marque d'entreprise
- Identité visuelle, logo et signature
- Enjeux stratégiques de marque : identification et présence à l'esprit, appartenances et valeurs, performances et réassurance

LA PROTECTION DES MARQUES

- Protection du signe distinctif
- Problématique de protection des couleurs, des formes, des sons
- Objet et critères de protection
- Les recherches d'antériorité

LES STRATÉGIES DE PROTECTION ET LA DURÉE DES DROITS

- Dépôts nationaux
- Marque communautaire
- Marque internationale, Arrangement et Protocole de Madrid
- Délai de priorité

GÉRER ET OPTIMISER UN PORTEFEUILLE DE MARQUES

- L'architecture de marque : marque ombrelle, marque caution, marque produit...
- Audit d'un portefeuille de marque
- Les alliances de marques et le co-branding
- Les outils de gestion (bases de données, certificats originaux, archives)
- Activité et stratégie de surveillance des marques
- L'optimisation budgétaire
- La cession et la licence de marque

DÉFENSE DE LA MARQUE

- Actions anti-contrefaçon
- Précontentieux
- Contentieux

LE 12 JUIN 2012 À PARIS LE 8 NOVEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Savoir quels sont les éléments constitutifs d'une marque protégée.
- Connaître les caractéristiques des différentes stratégies de protections.
- Gérer un portefeuille de marque en fonction de l'entreprise.

PUBLIC

Juristes, chargés de valorisation, responsables de département PI, chefs d'entreprise.

Intervenant

Avocat, ancien directeur PI dans l'industrie.

Pré-requis

Connaître les bases de la protection de la marque ou avoir suivi la journée « Marques et design : les bons réflexes » (p.28).

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.





LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.9.

ACTUALITÉS DU DROIT DES MARQUES, DESSINS ET MODÈLES

LE 22 MAI 2012 À PARIS

DURÉE: 1/2 JOURNÉE

PRIX : 310 €

OBJECTIFS

- Etudier l'impact des grands arrêts de l'année 2011 et du début 2012.
- Analyser les évolutions doctrinales en matière de marques, dessins et modèles.

PUBLIC

Conseils en propriété industrielle, avocats, juristes.

Intervenants

Avocats spécialisés en droit de la propriété intellectuelle.

Pré-requis

Connaître les bases du droit des marques et du droit des dessins et modèles.

Pédagogie

- Exposés et exemples pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE ET DOCTRINALE DU DROIT DES MARQUES, DESSINS ET MODÈLES :

L'OBTENTION DES DROITS

Cas des marques atypiques (de position, olfactives, sonores...), récentes décision de l'UE en matière de dessins et modèles (validité du dépôt, utilisateur averti, conflits avec les droits antérieurs, titularité...)

L'EXPLOITATION DES DROITS

Bonnes pratiques et impact de la jurisprudence sur la rédaction des contrats de cession et de licence

LA DÉFENSE DES DROITS

Décryptage et panorama complet de l'actualité

Le programme sera actualisé un mois avant le déroulement de la formation en fonction des décisions les plus récentes.

Un support de formation complet comportant l'analyse des décisions sera remis à chaque participant.

LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.10.

DÉFENDRE ET PROTÉGER SES MARQUES SUR INTERNET



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

INTRODUCTION GÉNÉRALE

- Le système des noms de domaine
- Les évolutions en cours dans le système de nommage
- Les évolutions dans l'utilisation d'internet

LES ATTEINTES SUR INTERNET

- Cybersquatting, typosquatting, namesquatting
- Phishing et pharming
- Contrefaçon et tromperie
- Fausse affiliation
- Atteinte à l'image
- Autres cas : pornographie, détournement de clientèle, réseaux sociaux

L'USAGE DE LA MARQUE PAR DES TIERS LÉGITIMES

- L'usage par des tiers liés à l'entreprise : filiales, licenciés, affiliés, distributeurs revendeurs
- L'usage à titre d'information
- L'usage à titre de critique ou de parodie

LA DÉFENSE DES DROITS DE MARQUE SUR INTERNET

- Les stratégies de défense
 - La détection des atteintes : organiser sa veille
 - Définir le périmètre de défense, formaliser sa politique et mettre en place les procédures à appliquer
- Les moyens d'action
 - Les noms de domaine : procédures extrajudiciaires
 - Les sites au contenu litigieux : les voies d'action
 - Les procédures judiciaires

LA PROTECTION DES DROITS DE MARQUE SUR INTERNET

- La stratégie :
 - Définir une politique de réservation d'identifiants sur internet
 - Définir les règles de mise en ligne de contenu
 - Formaliser et mettre en place les procédures de réservation
- La gestion au quotidien
 - Gestion d'un portefeuille d'identifiants sur les réseaux sociaux
 - Valider et contrôler l'utilisation de la marque par les tiers, contrôler les contrats de prestation

LE 9 FÉVRIER 2012 À PARIS LE 4 OCTOBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Sécuriser la présence d'une entreprise sur internet.
- Mettre en place une politique de défense et de protection des marques sur internet.
 - Savoir identifier les menaces et y répondre par les actions appropriées.

PUBLIC

Juristes PI en cabinet ou en entreprise, responsables marketing, communication ou e-commerce en entreprise, responsables informatique.

Intervenant

Consultant spécialisé dans les technologies internet.

Pré-requis

Connaître les bases juridiques en matière de propriété intellectuelle (marques, droit d'auteur).

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.11.

VALORISER ET DÉFENDRE SES NOMS DE DOMAINE

Programme mis à jour le 26/04/2012 | Date du 06/12/2012 à Toulouse ajoutée le 29/05/2012.

LE 25 SEPTEMBRE 2012 À PARIS LE 6 DÉCEMBRE 2012 À TOULOUSE

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Connaître l'environnement juridique et technique du nommage internet.
- Savoir constituer ou consolider un portefeuille de noms de domaine.
- Maîtriser les principes juridiques applicables aux noms de domaine.
- Choisir la procédure adaptée au règlement d'un conflit (judiciaire ou extrajudiciaire, en France et à l'étranger).
- Appréhender la révolution des nouvelles extensions.

PUBLIC

Responsables marques / noms de domaine, responsables informatiques / marketing / communication, éditeurs de site web, juristes, CPI, avocats, partenaires du développement économique des entreprises.

Intervenant

Conseil en propriété industrielle ou avocat.

Pré-requis

Maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés illustrés d'exemples et de cas concrets.
- Cas pratiques.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

INTRODUCTION

- Qu'est ce qu'un nom de domaine, les différents types de noms de domaine
- Organisation internationale du nommage
- Les IDN : noms de domaine internationalisés et les noms de domaine alternatifs
- Le projet de nouvelles extensions (nouveaux gTlds)

PROTECTION DES NOMS DE DOMAINE

- Les Registreurs
- Le droit applicable aux noms de domaine
- Conditions de validité d'une marque et d'un nom de domaine

STRATÉGIE DE NOMMAGE

- Définition des besoins de l'entreprise
- Choix des noms et des extensions
- Création de sa propre extension internet : questions à se poser et profil des critères ICANN
- Établir une charte de nommage
- Faire évoluer son portefeuille

GESTION D'UN PORTEFEUILLE DE NOMS DE DOMAINE

- Surveillance et vérification des droits existants
- Principes de bonne gestion / d'optimisation / adaptation aux nouvelles et aux futures extensions
- Quelle politique d'achat de noms de domaine mettre en place dans l'entreprise et pourquoi ?
- Surveillance et défense du portefeuille de noms de domaine

LES IDENTIFIANTS À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

- Cybersquatting, typosquatting et noms de domaine
- Atteintes aux margues sur internet :
 - Usage de la marque dans les liens commerciaux
 - La parodie de marques sur internet
- Les procédures arbitrales de règlement des litiges



DROITS DE L'INTERNET ET E-COMMERCE



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LA RESPONSABILITÉ DES ACTEURS D'INTERNET

- Panorama de la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique
- Responsabilité des exploitants de sites web et des intermédiaires techniques / identification des Actions et Responsabilités
- Droit et devoirs des internautes
- Panorama de la jurisprudence française actuelle

LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

- Régime juridique des activités commerciales sur internet
- Responsabilité des e-marchands
- Contrats en ligne (BtoB et BtoC) et preuve électronique
- Régime de la publicité et du spaming
- Directive 2011 : quelles nouveautés ?

INTERNET ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Qualification et protection des sites web
- Protection des noms de domaines
- Droit d'auteur et contenu de sites web
- Cession des droits d'auteur et web
- Téléchargement et loi HADOPI I et II

INTERNET ET LA PROTECTION DES PERSONNES

- Internet et les libertés individuelles
- Anonymat, droit à l'oubli et loi LOPSI 2
- Internet et le monde du travail
 - Nouvelles technologies dans l'entreprise
 - Prévention des dérives
 - Respect des libertés individuelles des salariés
 - Droit syndical et internet/intranet

LE 30 MAI 2012 À PARIS LE 4 DÉCEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR

PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Vérifier la légalité des sites web.
- Analyser l'application des droits de PI sur le web.
 - Comprendre la responsabilité des acteurs de l'internet.
 - Identifier les mesures de protection à mettre en œuvre.
- Identifier les obligations déclaratives obligatoires et les sanctions des infractions.

PUBLIC

Chefs d'entreprises, dirigeants, personnels d'encadrement et de décision, responsables de service de propriété industrielle, responsables de service marketing et commercial, juristes, chefs de projet Internet, webmasters.

Intervenant

Avocat spécialisé dans le domaine des TIC.

Pré-requis

Maîtriser les principes du droit de la propriété intellectuelle.

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.





LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.13.

STRATÉGIES DE PI EN ASIE

LES 26 ET 27 JUIN 2012 À PARIS

DURÉE : 2 JOURS PRIX : 1120 €

OBJECTIFS

- Connaître les aspects juridiques et culturels de la propriété intellectuelle dans les principaux pays asiatiques.
- Identifier les forces et limites des règles d'acquisition des droits.
- Savoir organiser sa politique PI et exploiter sa PI.
- Appréhender les stratégies efficaces de lutte contre la contrefaçon.

PUBLIC

Responsables export, consultants export, responsables et cadres de services PI & services Licensing/Business Développement, conseils en propriété industrielle, juristes et avocats.

Intervenants

Responsables PI dans l'industrie.

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialoque entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1:

RÈGLES D'ACQUISITION ET STRATÉGIES DE GESTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN ASIE

- Aspects juridiques et aspects culturels de la propriété intellectuelle en Asie
- Qui dépose des demandes de brevet et de marque en Asie ?
- Forces et limites des règles d'acquisition des droits dans les principaux pays asiatiques
- Panorama des prises de droit par secteur (mécanique, chimie-biologie, technologies de l'information)
- L'acquisition des droits : démarches et recommandations
- Comment organiser sa politique PI pour commercer avec l'Asie (veille, Benchmarking) ?

JOURNÉE 2:

EXPLOITATION ET DÉFENSE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN ASIE

- Licensing out : le cas du programme de licence de brevets des lecteurs DVD
- Exemple de négociation de licence avec le gouvernement chinois
- Revue d'un exemple de contrat de licence avec une société chinoise
- Licensing out au Japon et en Corée
- Exercice de communication avec un licencié
- La défense des droits par les voies judiciaires, administratives ou douanières
- Stratégies efficaces de lutte contre la contrefaçon : exemples appliqués



PROTÉGER ET DÉFENDRE SA PI EN CHINE



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

CONTEXTE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Aspects juridiques
- Aspects culturels

L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU DISPOSITIF LÉGISLATIF ET JUDICIAIRE

L'ACQUISITION DES DROITS EN CHINE

- Brevet et modèle d'utilité
- Marques et design
- Forces et limites
- Recommandations

LA DÉFENSE DES DROITS EN CHINE

- Voies judiciaires
- Voies administratives
- Voies douanières

STRATÉGIES EFFICACES DE LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON : EXEMPLES APPLIQUÉS

LE 15 MARS 2012 À PARIS LE 13 NOVEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Connaître les caractéristiques du marché de la PI en Chine et son évolution.
 - Maîtriser les principales caractéristiques de l'acquisition des droits de PI en Chine.
 - Mettre en œuvre des actions efficaces de lutte contre la contrefaçon.

PUBLIC

Responsables et cadres de services PI, responsables export, conseils en propriété industrielle, avocats, juristes.

Intervenant

Responsable PI dans l'industrie.

Pré-requis

Maîtriser les bases de la propriété industrielle et avoir une expérience pratique du secteur.

- Exposés et mise en situation.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.15.

STRATÉGIES DE PROTECTION INTERNATIONALE

LES 14 ET 15 FÉVRIER 2012 À PARIS LES 27 ET 28 SEPT. 2012 À PARIS

DURÉE : 2 JOURS

PRIX : 1120 €

OBJECTIFS

- Repérer des aides à la décision en matière de stratégie internationale.
- Clarifier les intérêts et limites des différents outils juridiques à disposition.

PUBLIC

Dirigeants, cadres, juristes généralistes ou spécialisés, chargés de valorisation, partenaires du développement économique des entreprises, universitaires.

Intervenants

- Responsable PI dans l'industrie.
- Juriste PI dans l'industrie.

Pré-requis

Maîtriser les bases du droit de la propriété intellectuelle (France et international).

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1:

LA PROTECTION DE DÉPART : LA MULTIPLICITÉ DES CHOIX

LES ERREURS À ÉVITER

ELÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE POUR DÉFINIR VOTRE STRATÉGIE

- Définir la stratégie de l'entreprise
- La diffusion de l'information stratégique
- Les délais
- Choix réversibles / choix irréversibles
- Les relations avec les concurrents et les confrères
- Apprécier l'efficacité des droits de PI dans les pays de marché

LES CONTRATS (BREVETS)

• Politique contractuelle et accords de coopération

JOURNÉE 2 :

LES MARQUES

• Marque, marque internationale, marque communautaire

ELÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE POUR DÉFINIR VOTRE STRATÉGIE : SPÉCIFICITÉS DES MARQUES

LES CONTRATS (MARQUES)

• Politique contractuelle et accords de coopération

LES LITIGES (BREVETS, MARQUES)

- Les éviter
 - Etude de la validité des droits antérieurs gênants
 - Les oppositions
- Les gérer
- Les terminer : la transaction

LES ASPECTS FINANCIERS (BREVETS, MARQUES)

- La propriété industrielle est un investissement
- Les coûts normaux
- Les coûts exceptionnels

RÔLE ET RESPONSABILITÉ DU SPÉCIALISTE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET DU CONSEIL EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE AVEC L'ENTREPRISE (BREVETS, MARQUES)



LES BONNES PRATIQUES PI POUR RÉUSSIR LES COOPÉRATIONS



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

UN PROJET DE COOPÉRATION : UN PROJET « PAS COMME LES AUTRES » !

- Projet « classique » projet d'innovation projet de coopération
- Facteurs clés de succès pour un projet de coopération : opportunités et risques, acteurs clés et rôles, aspects PI (secret, confidentialité, brevets, contrats...)

PRÉPARER LA COOPÉRATION

- Les bonnes questions à se poser :
 - Sur quoi veut-on coopérer ? Pourquoi ?
 - Avec qui veut-on coopérer ? Pourquoi ?
 - Que pouvons nous y gagner ou perdre ?
 - Que peut y gagner ou perdre le partenaire ?
- Mise en situation sur un cas de coopération classique

MANAGER LE PROJET DE COOPÉRATION, AU QUOTIDIEN

- Manager le projet à trois niveaux : stratégie, organisation, management des personnes
- Bien organiser, à tous les niveaux, la prise de décision et la traçabilité des décisions

MANAGER LES INFORMATIONS AVANT ET PENDANT LA COOPÉRATION

- Mener, de manière concourante, trois activités complémentaires :
 - Création
 - Capitalisation des connaissances
 - Protection des connaissances créées
- Mise en pratique avec le « mémo-innovation »

CONCLUSION: « PARÉ POUR L'AVENTURE » DE LA COOPÉRATION?

LE 22 MARS 2012 À PARIS LE 20 SEPTEMBRE 2012 À GRENOBLE LE 9 OCTOBRE 2012 À PARIS

DURÉE: 1 JOUR

PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Identifier les facteurs clés de succès des coopérations : opportunités et risques.
 - Identifier les acteurs clés d'une coopération et leur rôle.
- Savoir utiliser la PI comme un « langage commun » pour bien coopérer et aboutir à des coopérations « gagnant/gagnant ».

PUBLIC

Responsables de projet de coopération, responsables scientifiques, responsables techniques, responsables R&D, responsables de valorisation, chercheurs, porteurs de projet, acheteurs, juristes, structures d'accompagnement (gouvernance de pôles de compétitivité, CCI).

Intervenant

Consultant spécialisé en management de l'innovation et de la propriété intellectuelle.

Pré-requis

Aucun

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.





LA PI POUR COOPÉRER | 3.2.

SÉCURISER LE TRAVAIL COLLABORATIF ET LES ACCORDS DE CONSORTIUM

LE 6 MARS 2012 À NANTES
LE 21 JUIN 2012 À PARIS
LE 25 SEPTEMBRE 2012 À MARSEILLE
LE 13 NOVEMBRE 2012 À BORDEAUX
LE 20 NOVEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Acquérir une meilleure visibilité et compréhension du processus de partenariat.
- Assurer la sécurisation et la pérennisation du travail collaboratif.
- Maîtriser la rédaction et l'exploitation des contrats de partenariat et accords de consortium en matière de propriété intellectuelle.

PUBLIC

Acteurs et porteurs de projets du secteur public et privé, des pôles de compétitivité, dirigeants et cadres de direction, chefs de projets, direction études et recherche, chercheurs, chargés de valorisation.

Intervenant

Mandataire en brevets européens ou avocat spécialisé en droit de la propriété intellectuelle.

Pré-requis

Avoir un minimum de pratique en matière de propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

SE PRÉPARER AUX ENJEUX DU PARTENARIAT

- Protéger les innovations
- Sécuriser la R&D et ses droits antérieurs
- Etat des lieux
- Organiser les règles du jeu

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

- Se préparer au processus de négociation du partenariat :
 - Pratiques de négociation
 - Accords pré-contractuels
 - Accord de consortium
 - Accord de concession de licence
 - Spécificités des partenariats interculturels
- Faciliter la mise en œuvre et anticiper le futur du partenariat :
 - Propriété et exploitation des résultats
 - Anticiper le futur du partenariat et les risques de conflits
 - Gestion des partenariats

CONCLUSION: POINTS CLÉS ET BONNES PRATIQUES



LA PI POUR COOPÉRER | 3.3.

OPEN-INNOVATION ET PI : LES NOUVEAUX MODES DE COOPÉRATION



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LES NOUVEAUX MODES DE CO-OPÉTITION

- Crowdsourcing
- Les différents degrés de l'innovation ouverte
- Plateforme d'intermédiation entre demandeurs de solutions techniques et experts
- L'innovation en réseau
 - Présentation des principales plateformes
 - Analyse de leur modèle économique et juridique
 - Comment utiliser au mieux ces nouveaux outils

LA GESTION DE PROJETS COLLABORATIFS

- La gestion d'un réseau
- L'appel à solution sur des plateformes de crowdsourcing
- La maîtrise des droits de Pl

INNOVATION COLLABORATIVE : LE CAS PARTICULIER DE L'INFORMATIQUE

- La titularité des droits
- Logiciels libres

INNOVATION COLLABORATIVE ET NORMES

LE MANAGEMENT CONTRACTUEL DE L'INNOVATION COLLABORATIVE

- L'anticipation des risques
- La sécurisation des droits
- La gestion de la phase de négociation
- La contractualisation de projets collaboratifs

LE 29 MARS 2012 À PARIS LE 7 JUIN 2012 À BORDEAUX LE 2 OCTOBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR

PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Comprendre le fonctionnement des plateformes de créativité collaborative.
- Identifier les enjeux juridiques et économiques.
 - Intégrer le recours à ces démarches dans les projets d'innovation.

PUBLIC

Responsables innovation, juristes, dirigeants d'entreprise, CCI, structures d'accompagnement des entreprises, consultants en innovation.

Intervenant

Mandataire en brevets européens.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.





LA PI POUR COOPÉRER | 3.4.

RÉSEAUX SOCIAUX : PROTÉGEZ VOTRE IMAGE ET VOTRE PI

Date du 11/09/2012 à Sophia Antipolis ajoutée le 17/04/2012

LE 12 JUIN 2012 À TOULOUSE LE 11 SEPT. 2012 À SOPHIA ANT. LE 25 OCTOBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Sécuriser la présence d'une entreprise sur les réseaux sociaux.
- Identifier et sensibiliser les différents acteurs d'un projet de présence sur les réseaux sociaux aux risques juridiques.
- Mettre en place les stratégies de défense et de protection des droits de PI sur les réseaux sociaux.

PUBLIC

Juristes PI en cabinet ou en entreprise, responsables marketing, communication, informatique ou e-commerce en entreprise, responsables juridiques agences web.

Intervenant

Consultant spécialisé dans les technologies internet.

Pré-requis

- Connaître le fonctionnement des réseaux sociaux.
- Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

TOUR D'HORIZON DES RÉSEAUX SOCIAUX

- Présentation générale des réseaux sociaux
- Les différents types d'utilisation des entreprises
- Les différents types d'atteintes aux droits de propriété intellectuelle (contrefaçon de marque, atteinte à l'image, contrefaçon de droit d'auteur)
- Les différents acteurs rencontrés

LES RÉSEAUX SOCIAUX : POINT DE VUE JURIDIQUE

- Le statut juridique des réseaux sociaux (France, UE, USA)
- Étude des conditions générales des réseaux sociaux
- Sécurité et données à caractère personnel
- Les litiges et la compétence des tribunaux
- Les réseaux sociaux comme outil juridique : preuves et moyens d'action

ÉVALUATION DES RISQUES JURIDIQUES

- Étude détaillée des différentes atteintes : username squatting, reprise de la marque, contenu de la page litigieux...
- Utilisation des réseaux sociaux dans le cadre professionnel (RH, données personnelles...)
- La responsabilité d'une entreprise vis-à-vis des agissements de ses salariés

L'ENTREPRISE ACTEUR SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX : ÉVALUATION DES RISQUES JURIDIQUES

- Organiser sa présence sur les réseaux sociaux ; sécurisation des comptes et des identifiants
- Réseau mondial : les risques juridiques nationaux
- Conditions générales et particulières : « les règles du jeu »
- Utilisation commerciale et promotionnelle de Facebook : mode d'emploi
- La question de la propriété des données publiées

STRATÉGIES DE DÉFENSE ET DE PROTECTION

- Stratégies de défense : la détection des atteintes, le périmètre de défense, les différents moyens d'action pour faire cesser les atteintes
- Stratégies de protection : sécuriser ses identifiants, définir une politique de présence, et amender les conditions contractuelles (cession de droit d'auteur, contrats de licence)



LICENSING : PRÉPARER ET RÉUSSIR UN TRANSFERT DE TECHNOLOGIE



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1:

COMMENT EXPLOITER ET PROFITER DES TENDANCES ACTUELLES

- Contexte
- Les enjeux stratégiques
- Les nouveaux modèles d'affaire

PRÉPARATION ET MODALITÉS DE RÉALISATION D'UN TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

- Définition du transfert de technologie
- Préparer un dossier de transfert

LES CONTRATS DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

- Les différents types de contrats : brevet, logiciel, savoir-faire...
- La structure des contrats
- Les conditions de validité
- Les clauses essentielles et points à négocier
- Les problématiques de copropriété

JOURNÉE 2:

CAS PRATIQUE: un contrat de licence sera analysé point par point afin de déterminer les points acceptables et ceux à renégocier. Une contre proposition sera élaborée et les avantages et inconvénients des différentes options seront étudiés.

LES AUTRES ASPECTS DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

- Eléments d'évaluation de prix
- Contraintes juridiques (droit de la concurrence)
- Les conditions d'un transfert réussi (attitudes, suivi)
- Les autres modalités d'un transfert de technologie (consortium, patent pool...)

LES 24 ET 25 JANVIER 2012 À PARIS LES 12 ET 13 SEPT. 2012 À PARIS

DURÉE : 2 JOURS PRIX : 1120 €

OBJECTIFS

- Connaître les développements récents dans le domaine du Licensing.
- Savoir préparer un dossier de valorisation.
- Maîtriser l'élaboration du contrat de licence pour le négocier au mieux.

PUBLIC

Responsables et collaborateurs de services propriété industrielle, ingénieurs et collaborateurs de services recherche et développement ou valorisation, ingénieurs brevets, juristes.

Intervenants

- Conseil en propriété industrielle.
- Responsable PI dans l'industrie.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.





LA PI POUR VALORISER | 4.2.

CONTRATS ATTACHÉS AU DROIT DES BREVETS

LES 4 ET 5 AVRIL 2012 À PARIS LES 17 ET 18 OCTOBRE 2012 À PARIS

DURÉE: 2 JOURS

PRIX : 1120 €

OBJECTIFS

- Maîtriser les principes et connaissances essentielles du droit des brevets.
- Appréhender la négociation et la rédaction des contrats en matière de brevets.

PUBLIC

Chefs d'entreprises, chargés de valorisation, partenaires du développement économique des entreprises.

Intervenants

Avocats, Mandataires en brevets européens.

Pré-requis

Maîtriser les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

<u>JOURNÉE 1</u> :

INTRODUCTION - DÉFINITIONS

- Les différents types de contrats
- Les modèles de contrats
- Préliminaires concernant la validité et l'interprétation des contrats

RÉDACTION DU CONTRAT

- Principes élémentaires
- Stipulations initiales
- Stipulations relatives à l'objet du contrat
- Stipulations relatives aux effets du contrat
- Stipulations finales et vie ultérieure du contrat

CONTRATS SPÉCIFIQUES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Remarques préliminaires
- Les divers types de contrats
- Les clauses importantes d'un contrat de licence
- Règlements d'exemption

<u>JOURNÉE 2</u> :

LA NÉGOCIATION - INTRODUCTION

PRÉALABLE À LA NÉGOCIATION

PRINCIPE DE LA NÉGOCIATION

- Sept secrets d'une bonne négociation
- Techniques d'argumentation
- Les attitudes à adopter
- Stratégies

ACCORDS PRÉ-CONTRACTUELS

- Les pourparlers
- Accord de négociation
- Lettre d'intention
- Pré-accord (Memorandum of Understanding)
- Accord de préférence
- Accord cadre

CAS PRATIQUES ET QCM



LA PI POUR VALORISER | 4.3.

PRATIQUE JURIDIQUE DES CONTRATS ATTACHÉS AU DROIT DES BREVETS (JURISTES)



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

GÉNÉRALITÉS SUR LES CONTRATS ET SUR LA RÉDACTION DE CONTRATS

NÉGOCIATION ET ACCORDS PRÉCONTRACTUELS

- Préalables à la négociation
- Principes de négociation
- Accords précontractuels
 - Accord de négociation
 - Lettre d'intention
 - Pré-accord
 - Accord de préférence, accord cadre

GRANDS TYPES DE CONTRATS ATTACHÉS AU DROIT DES BREVETS ET CLAUSES IMPORTANTES

- Accord de confidentialité
- Contrats de licence de brevet
- Contrats de transfert de savoir-faire
- Contrats de recherche et de développement

CONTRATS ATTACHÉS AU DROIT DES BREVETS ET DROIT COMMUNAUTAIRE

CAS PRATIQUES

LE 31 MAI 2012 À PARIS LE 29 NOVEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

 Mieux maîtriser les principes théoriques et pratiques de la négociation.
 Améliorer la rédaction des contrats en matière de brevets.

PUBLIC

Juristes et/ou personnes ayant une connaissance approfondie du droit des contrats.

Intervenant

Avocat, Mandataire en brevets européens.

Pré-requis

Maîtriser le droit des contrats et les bases du droit de la propriété intellectuelle.

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.





LA PI POUR VALORISER | 4.4.

CONTRATS ATTACHÉS AU DROIT DES MARQUES

LE 23 NOVEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Comprendre un contrat.
- Identifier les droits objet du contrat et leur étendue.
- Eviter les principaux écueils.
- Identifier les principales lacunes.

PUBLIC

Chefs d'entreprise, négociateurs, juristes, chargés de valorisation, partenaires du développement économique des entreprises.

Intervenant

Avocat, Mandataire auprès de l'OHMI.

Pré-requis

Maitriser les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

GRANDS PRINCIPES DU DROIT DES MARQUES

- Définition d'une marque
- Principe de spécialité
- Principe de territorialité
- Droit de priorité
- Exploitation de la marque
- Formalisme et mesures de publicité

PÉRIODE PRÉCONTRACTUELLE

- Définition
- Principe de liberté contractuelle
- Obligation d'information
- Lettre d'intention
- Promesse de cession

CONTRAT DE CESSION

- Contexte d'une cession de marque
- Formalisme de la cession
- Identification des parties
- Identification de la marque
- Portée de la cession
- Droit de priorité
- Prix de cession
- Obligation et garanties des parties

CONTRAT DE LICENCE

- Définition
- Licence de marque objet exclusif du contrat
- Licence de marque dans des contrats plus complexes

ACCORD DE COEXISTENCE

- Accord de non opposition ou de délimitation
- Danger
- Obligations couramment prévues dans les accords de coexistence

TRAVAUX PRATIQUES

LA PI POUR VALORISER | 4.5.

CONTRATS ATTACHÉS AUX DROITS D'AUTEUR, AU DESIGN ET AUX CRÉATIONS INFORMATIQUES



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

PRINCIPES GÉNÉRAUX EN DROIT D'AUTEUR, DROITS VOISINS ET DROIT DES DESSINS ET MODÈLES

- Principes régissant le droit d'auteur
- Principes régissant les droits voisins
- Le droit sui generis des bases de données
- Principes régissant le droit des dessins et modèles

PROBLÉMATIQUES DU DROIT D'AUTEUR ET DU DROIT DES DESSINS ET MODÈLES APPLIQUÉES AU MULTIMÉDIA ET À L'INTERNET

- L'oeuvre multimédia
- La protection d'un site internet par le droit d'auteur

AUDIT EN VUE DE L'UTILISATION D'ŒUVRES PRÉEXISTANTES

- Vérification et obtention des droits des tiers sur le contenu
- Application aux éléments d'une œuvre multimédia

GUIDE DE RÉDACTION DE CONTRATS LIÉS AU DROIT D'AUTEUR ET AUX DESSINS ET MODÈLES / TRAVAUX PRATIQUES

- Rédiger des contrats relatifs à la cession des droits
- Concevoir un contrat informatique
- Rédiger un contrat de licence de logiciel
- Négocier un contrat de création ou d'hébergement de site web

LE 27 MARS 2012 À PARIS LE 27 SEPTEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR

PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Comprendre un contrat attaché aux droits d'auteur, au design et aux créations informatiques.
- Identifier les droits objet du contrat et leur étendue.
 - Eviter les principaux écueils et identifier les principales lacunes.

PUBLIC

Chefs d'entreprise, négociateurs, juristes, chargés de valorisation, partenaires du développement économique des entreprises.

Intervenant

Avocat spécialisé en droit de la propriété intellectuelle.

Pré-requis

Maîtriser les bases du droit de la propriété intellectuelle.

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.





LA PI POUR VALORISER | 4.6.

CONTRATS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Nouveau programme, mis à jour le 26/07/2012.

LE 20 MARS 2012 À PARIS LE 16 OCTOBRE 2012 À TOULOUSE LE 30 NOVEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux des contrats de recherche pour un laboratoire de recherche publique et pour une entreprise privée.
- Organiser contractuellement un partenariat de recherche.

PUBLIC

Responsables et collaborateurs de services propriété industrielle, de recherche et développement ou de valorisation, ingénieurs brevets, juristes aussi bien du privé que des organismes publics.

Intervenant

Juriste PI, responsable Accords et Valorisation.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

CONTEXTE

- Définitions (contrat de prestation, contrat de collaboration, accord de consortium)
- Enjeux d'un partenariat de recherche public / privé
- Cadre juridique (droit français, règlement européen d'exemption)

PRÉPARER LA RÉDACTION DU CONTRAT

- Etats des droits de PI
- Sécuriser les négociations : organiser la confidentialité
- Bonnes pratiques (cahiers de laboratoires, etc.)

PRINCIPAUX ASPECTS DES CONTRATS DE RECHERCHE ET CLAUSES CORRESPONDANTES

- Etude des principales clauses, à l'appui d'un clausier :
 - Titre, comparution, préambule
 - Définitions et importance des annexes : connaissances antérieures, perfectionnements, etc.
 - Pilotage de la collaboration
 - Moyens : financiers, matériels, humains (mise à disposition de personnels, stagiaires, sous-traitants)
 - Confidentialité et publication
 - Propriété et protection des résultats
 - Conditions d'exploitation des résultats
 - Clause de responsabilité
 - Litiges et loi applicable
 - Clauses diverses : résiliation, intuitu personae...

LA PI POUR VALORISER | 4.7.

ANALYSER SON PORTEFEUILLE DE BREVETS POUR LE VALORISER



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LES DIFFÉRENTS RÔLES DU BREVET : DÉFENSIF, OFFENSIF, TACTIQUE

LA STRUCTURATION D'UN PORTEFEUILLE DE BREVETS, PRÉALABLE À UNE POLITIQUE DE VALORISATION

MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DU PORTEFEUILLE

• Calcul d'une valorisation

LES DIFFÉRENTES MÉTHODES DE VALORISATION

- Détermination et choix des cibles
- Deux grands types de tactiques

DÉTERMINATION DES BREVETS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN PROGRAMME DE LICENSING

- Tamisage des brevets
- Revue préliminaire
- Recherches complémentaires sur l'art antérieur

FAIRE LES BONS CHOIX DE VALORISATION EN PRÉSERVANT SA POSITION CONCURRENTIELLE

- Analyse des produits et marchés
- Analyse des contrefacteurs
- Déterminer un plan d'action

MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE LICENSING

- Constitution de l'équipe
- Détermination des cibles
- «Claim Chart»

LE 22 MAI 2012 À PARIS LE 9 OCTOBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

 Identifier les brevets clés dans le cadre de la stratégie d'entreprise (monopole, liberté d'exploitation, lutte concurrentielle) et le potentiel de valorisation.

• Identifier les étapes d'un programme de Licensing.

PUBLIC

Responsables de département PI, conseils en propriété industrielle, responsables du Licensing et du transfert de technologie, chargés de valorisation.

Intervenant

Conseil en propriété industrielle.

Pré-requis

Maîtriser les bases du droit de la propriété intellectuelle.

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR VALORISER | 4.8.

OPTIMISER LE PROCESSUS DE VALORISATION

LE 31 JANVIER 2012 À PARIS LE 25 SEPTEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE: 1 JOUR

PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Gérer la phase de détection et protection des inventions.
- Organiser les mesures de protection adaptées à chaque situation.
- Passer rapidement de l'invention protégée à l'invention exploitée.

PUBLIC

Chargés de valorisation, chargés d'affaire Pl ou innovation d'entreprises, animateurs de réseaux (pôles de compétitivité, CCI, PRES, instituts Carnot...).

Intervenant

Mandataire en brevets européens.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés.
- Etude de cas et mise en situation.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

ORGANISATION DU PROCESSUS DE VALORISATION

- Principales étapes du processus de valorisation
 - Détection des inventions valorisables
 - Implication des chercheurs
 - Evaluation de l'opportunité
 - Gestion de la préparation de la demande de brevet
 - Recherche de partenaires
- De la marque d'intérêt au contrat
 - Méthodologie de négociation
 - Gestion de la phase précontractuelle
 - Utilisation des lettres d'intention
 - La faute précontractuelle

NOUVELLE APPROCHE

- Recours au dépôt provisoire
 - Contenu et modalités
 - Procédures administrative et juridique
 - Avantages et risques
- Processus de valorisation d'un dépôt provisoire
 - Etablissement d'un état de l'art complet
 - Equipe projet de valorisation
- Accélération du partenariat
 - Identification des partenaires industriels
 - Elaboration du modèle économique (taux de redevances, conditions financières)
 - Finalisation de l'accord
- Gestion du calendrier et du budget



MANAGER LES PROJETS D'INNOVATION EN INTÉGRANT LA PI



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

MANAGER UN PROJET D'INNOVATION

- Le management de projet : points-clés et référentiels
- Les spécificités du management des projets d'innovation
- Le «démarrage» du projet : prendre en compte les droits de PI existants
- Combiner trois niveaux de management : stratégie organisation - management des personnes

LE COEUR DU PROJET D'INNOVATION : «S'INFORMER - CRÉER - PROTÉGER»

- Utiliser les brevets existants pour créer de nouvelles solutions techniques
- Dater, capitaliser et protéger les connaissances, en continu, pendant le projet
- Combiner brevets, marques et dessins & modèles
- Manager la confidentialité

COOPÉRER POUR INNOVER

- Commencer par bien «cadrer» la coopération : sur quoi coopérer ? pourquoi ? avec qui ? comment ?
- Définir clairement les rôles et les règles de fonctionnement
- Elaborer un bon contrat, qui éclaire et simplifie la coopération entre les partenaires
- Savoir donner plus que ce qui est prévu au contrat... mais pas n'importe quoi

CONCLUSION

 La compréhension des principales règles du jeu de la PI facilite les coopérations et éclaire le management des projets d'innovation

LE 1^{ER} MARS 2012 À MONTPELLIER LE 12 AVRIL 2012 À PARIS LE 27 NOVEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE: 1 JOUR

PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Comprendre les spécificités des projets d'innovation.
 - Utiliser la PI pour mieux créer, innover et protéger les créations.
 - Mieux coopérer avec des partenaires internes et externes.

PUBLIC

Responsables R&D et marketing, chefs de projet d'innovation, chefs de produit, ingénieurs R&D, chercheurs, spécialistes PI.

Intervenant

Consultant spécialisé en management de l'innovation et de la propriété intellectuelle.

Pré-requis

Aucun.

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.





MANAGER ET GÉRER LA PI | 5.2.

PILOTER LA PI DANS L'ENTREPRISE

LES 16 ET 17 FÉVRIER 2012 À PARIS LES 21 ET 22 NOVEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 2 JOURS PRIX : 1120 €

OBJECTIFS

- Identifier et évaluer les différentes stratégies de dépôts de droits de PI.
- Assurer le suivi et faire des arbitrages dans la gestion du portefeuille des droits de Pl.
- Connaître les démarches de valorisation et de défense des droits.
- Optimiser la gestion financière du portefeuille.

PUBLIC

Responsables de service PI, chefs de département brevets ou marques.

Intervenants

- Responsable PI dans l'industrie.
- Mandataire en brevets européens.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle et les procédures qui y sont attachées.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1:

INTRODUCTION

- Passer d'une logique quantitative à une logique qualitative, de dépenses à investissement et actifs
- Difficultés et enjeux de la fonction PI

STRATÉGIES DE DÉPÔTS

- Les finalités et objectifs d'une politique PI
- Pilotage stratégique, gestion intragroupe

GESTION DE LA PI

- Organisation de la fonction PI
 - Les différents modes organisationnels de services PI
 - Les recours aux sous-traitants
 - Les rapports avec les autres fonctions de l'entreprise
 - Les procédures
- Gestion du savoir-faire
- Les relations avec les SPI des concurrents
- PI et normes comptables

JOURNÉE 2:

MÉTHODOLOGIES

- Constitutions des droits
- Eclairer la direction dans la prise de décision en matière de PI
- Lobbying
- Dispositif de reconnaissance des inventeurs et créateurs salariés
- Organisation de la veille PI
- Gestion budgétaire
- Les DPI des concurrents, stimulants de l'innovation
- Gestion des extensions internationales
- Construction d'un portefeuille global
- Organisation de la PI et développements informatiques
- Gestion d'un litige

ANIMER EN INTERNE LA PI

- Formation et sensibilisation interne
- Animation sur le terrain

PI ET PARTENARIATS

- Partenariats implicites et public-privé
- Pôles de compétitivité, PCRD
- Engagement d'une coopération



GÉRER LES INVENTEURS ET LES CRÉATEURS SALARIÉS



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LES RÉALITÉS DES CRÉATIONS DE SALARIÉS

- Contextes et types de relation de travail (privé, public)
- Types de créations et droits associés
- La réalité des litiges

LE RÉGIME JURIDIQUE DES CRÉATIONS DE SALARIÉS

- La détermination de la loi applicable
- Règles du droit selon le type de relation de travail
- L'objet du droit
- Aspects internationaux
- Les récents projets de modification de la loi

LA JURISPRUDENCE

- Organes compétents, rôle de la CNIS
- Procédures
- Décisions récentes

LES PRATIQUES SOCIÉTALES

- La gestion des inventeurs dans l'organisation
- Différences de pratiques entre sociétés
- Exemples concrets

CONSÉQUENCES DE L'INTRODUCTION D'UN SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION DES CRÉATEURS

- Conséquences organisationnelles
- Un moyen de pousser la culture d'innovation

LE 28 JUIN 2012 À PARIS LE 16 NOVEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Evaluer les cas de figure qui peuvent se présenter lors d'une création de salariés et connaître les obligations de l'employeur.
- Connaître l'évolution récente de la jurisprudence dans ce domaine, ainsi que les aspects organisationnels de la gestion des inventeurs salariés.

PUBLIC

Cadres dirigeants, responsables de services PI, consultants, cadres des départements de ressources humaines, responsables R&D, chargés de valorisation, conseils en propriété industrielle, avocats.

Intervenant

Responsable PI dans l'industrie.

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

• Exposés.

- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.



MANAGER ET GÉRER LA PI | 5.4.

AUDIT PI ET DUE DILIGENCE

LE 14 MARS 2012 À PARIS LE 16 OCTOBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Se préparer à subir des due diligence dans les meilleures conditions.
- Mener des due diligence efficaces et constructives.
- Identifier les forces et les faiblesses de la propriété intellectuelle de l'entreprise.
- Identifier les risques majeurs et les lacunes de la politique PI.
- Proposer des actions d'amélioration et de consolidation des actifs Pl.

PUBLIC

Start-up ou entreprises faisant appel à des capitaux-risqueurs et investisseurs, responsables d'incubateurs, de CRITT et de structures d'accompagnement des entreprises innovantes, dirigeants impliqués dans des fusions/acquisitions, capitaux-risqueurs, investisseurs et acquéreurs d'entreprises, porteurs de projets.

Intervenant

Mandataire en brevets européens.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés.
- Prise en compte comparée des enjeux et approches pour l'investisseur et l'entreprise auditée.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIES

 Présentation des circonstances et situations dans lesquelles sont conduites les due diligence

DÉROULEMENT D'UNE MISSION DE DUE DILIGENCE

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

- Audit du portefeuille de droits de PI
- Analyse des forces et faiblesses des droits : validité, portée, dépendance, inscription et situation administrative des droits de PI et des accords de licence, pertinence du portefeuille de droits de PI
- Audit des procédures internes : existence d'un manuel interne de bonnes pratiques PI, protection des savoir-faire et du secret, utilisation des cahiers de laboratoire, gestion des inventions de salariés, gestion des droits de PI dans les contrats, processus de prise de décision en matière de protection
- Positionnement par rapport aux politiques de PI des principaux concurrents (liberté d'exploitation, benchmark des portefeuilles et stratégies de PI)
- Confrontation des premiers résultats de l'audit avec l'entreprise et ses conseils, prise en compte du contexte particulier de l'entreprise
- Elaboration et présentation du rapport destiné à l'investisseur ou à l'acquéreur, débriefing et exploitation des résultats
- Mise en œuvre des recommandations d'améliorations

ANTICIPER UNE DUE DILIGENCE

 Comment se préparer à moyen terme (régularisation des droits et formalisation des procédures...) et à court terme (préparation de documents de synthèse, présentation de la politique de PI), réalisation d'un audit à blanc

POINTS CLÉS ET INCIDENCES SUR UN PROJET D'INVESTISSEMENT OU DE FUSION/ACQUISITION



MANAGER ET GÉRER LA PI | 5.5.

EVALUATION FINANCIÈRE DES DROITS DE PI



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1:

INTRODUCTION À L'ÉVALUATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

- La propriété industrielle dans les entreprises (environnement - identification - séparabilité)
- Valeur intuitive de la PI
- Définition des actifs incorporels
- Actifs incorporels couramment sujets à évaluation financière

LES PRINCIPES DE L'ÉVALUATION FINANCIÈRE

- Différentes notions de valeurs
- Pourquoi évaluer les droits de propriété industrielle
- Objectifs de l'évaluation des DPI
- Identification des droits
- Concepts et approches de base
- Prise en compte des facteurs de risques types de risques

JOURNÉE 2:

LES MÉTHODES D'ÉVALUATION FINANCIÈRE -QUELLES MÉTHODES DANS QUELLES CIRCONSTANCES ?

- Etude de cas
- Les approches par le coût
- Les approches par les revenus redevances actualisées
- Gestion de portefeuilles d'actifs
- PI et valorisation d'actifs

CAS PRATIQUE

PRÉSENTATION DES NORMES EXISTANTES

QUESTIONS DIVERSES

LES 19 ET 20 JUIN 2012 À PARIS LES 4 ET 5 DÉCEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 2 JOURS PRIX : 1120 €

OBJECTIFS

- Connaître les principales méthodes permettant l'évaluation de la valeur des droits de PI de l'entreprise selon les situations.
 - Evaluer un droit de propriété industrielle.

PUBLIC

Chefs de services propriété intellectuelle et valorisation, avocats et conseils en propriété industrielle, cadres de services comptables et financiers, chargés de valorisation.

Intervenant

Expert en évaluation des actifs immatériels.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.





MANAGER ET GÉRER LA PI | 5.6.

FISCALITÉ DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

LE 5 AVRIL 2012 À PARIS LE 6 DÉCEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Maîtriser les dispositions fiscales liées à la R&D.
- Connaître les dispositions fiscales liées aux logiciels.
- Appréhender l'exploitation dynamique de la PI dans un contexte international.

PUBLIC

Personnels comptables d'entreprises, conseils en propriété industrielle, avocats, chargés d'affaire ou de valorisation.

Intervenant

Avocat.

Pré-requis

Maîtriser les principes généraux du droit de la propriété intellectuelle ainsi que les notions de base de la comptabilité et de la fiscalité.

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

DÉFINITIONS FISCALES ET COMPTABLES

• Immobilisations, amortissements, charges, BIC, BNC, IS, IRPP

L'INVENTION BREVETÉE

- Contrat de cession : aspects fiscaux chez le cessionnaire et chez le cédant ; TVA et droits d'enregistrement
- Contrat de licence : dispositions particulières du régime d'imposition, TVA et droits d'enregistrement

MARQUES DE FABRIQUE, DE COMMERCE, DE SERVICE

- Contrat de cession : un actif immobilisé incorporel non amortissable
- Contrat de licence : TVA et droits d'enregistrement

RÉGIME FISCAL DES LOGICIELS

- Informatique et droit comptable
- Concepteur et utilisateur du logiciel
- Logiciels à usage interne

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

TVA ET DROITS D'ENREGISTREMENT

L'EXPLOITATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL :

- Retenues à la source
- Localisation de la prestation pour les besoins de la TVA
- Disposition fiscale anti-évasion
- Prix de transfert



MANAGER ET GÉRER LA PI | 5.7.

GESTION FINANCIÈRE ET FISCALE DES MARQUES ET DU DESIGN



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE

- Evaluation financière :
 - Marques
 - Dessins et modèles
 - Noms de domaine
- Approche comparative relative aux brevets
- Les montages juridiques et financiers
- Le nantissement et titrisation

L'APPROCHE FISCALE

- Les implications fiscales :
 - Marques
 - Dessins et modèles
 - Noms de domaine
- Le dépôt et l'entretien des titres
- Les contrats :
 - Acquisition
 - Licence
 - Cession
- Stratégies internationales et impacts fiscaux

LE 11 SEPTEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Donner une boite à outils afin de comprendre les logiques de fonctionnement de l'évaluation du portefeuille de marques / dessins et modèles / noms de domaine.
- Comprendre quelles en sont les incidences fiscales.

PUBLIC

Responsables marques / dessins et modèles / noms de domaine, juristes de l'industrie ou de cabinets spécialisés, conseils en propriété industrielle.

Intervenant

Consultants spécialisés en évaluation financière et fiscalité.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

• Exposés.

• Dialogue entre l'intervenant et les participants.

• Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR DÉFENDRE SES DROITS | 6.1.

CONTREFAÇON: AGIR ET RÉAGIR

LE 5 JUILLET 2012 À PARIS LE 4 DÉCEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Connaître les enjeux, la réglementation et les stratégies de lutte contre la contrefaçon.
- Apporter les outils permettant, à partir d'études de cas concrets, d'intégrer cette lutte dans la stratégie de l'entreprise.

PUBLIC

Chefs d'entreprises, responsables de services propriété industrielle, juristes, chargés d'affaires, responsables marketing, partenaires du développement économique des entreprises.

Intervenant

Conseil en propriété industrielle.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et études de cas.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

ASPECTS ÉCONOMIQUES ET LÉGAUX DE LA CONTREFAÇON

- Enjeux économiques de la contrefaçon
- Contrefaçon et concurrence déloyale
- Contrefaçon volontaire ou involontaire, contrefaçon et bonne foi
- Aspects juridiques clés : définition et conditions de la contrefaçon, personnes concernées, prescription
- Aspects judiciaires clés : tribunaux compétents, procédure, référés...
- Les conséquences et les sanctions de la contrefaçon, l'évaluation des dommages et intérêts
- Agir en contrefaçon : quand, où, pourquoi ?
- Les raisons justifiant d'une action en contrefaçon ; agir pour dominer ou négocier
- Echapper à la contrefaçon : action en nullité, opposition, droit de possession personnelle, action en non-contrefaçon

LES DIFFÉRENTES STRATÉGIES POSSIBLES EN CAS DE LITIGE NÉ OU ÉVENTUEL, EN DEMANDE OU EN DÉFENSE

- Détecter le risque de contrefaçon
- Analyser le risque, l'incertitude, l'impact en cas de litige judiciaire
- Evaluer les options d'action
- Anticiper le contentieux

LA QUESTION DE LA PREUVE D'UNE CONTREFAÇON ALLÉGUÉE OU SUBODORÉE

- La procédure de saisie contrefaçon
- La préservation du secret
- La procédure de discovery américaine

ÉTUDES DE CAS



LA PI POUR DÉFENDRE SES DROITS | 6.2.

MÉDIATION: UNE AUTRE APPROCHE DE LA RÉSOLUTION DE CONFLITS



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LES DIFFÉRENTS MODES DE RÈGLEMENTS DES LITIGES

- Convention, transaction, conciliation, médiation, arbitrage, jugement étatique ou juridictionnel
- Spécificités et avantages des règlements alternatifs

INSTITUTIONS ET FONCTIONNEMENT

- Les organisations de la médiation
- L'articulation avec les législations nationales et internationales
- La médiation : caractéristiques et procédures

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- Quand choisir le mode alternatif?
- Comment le suggérer dans la négociation de contrat ?
- Comment choisir un médiateur ?
- Quelles sont les principes et étapes du processus ?
- Quel est le rôle des Conseils en médiation ?
- Force et exécution de l'accord de médiation : homologation ou non ?
- Quel coût prévoir ?

ÉTUDE DE CAS

• Déroulement d'une médiation

LE 5 JUIN 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Connaître les modes alternatifs de règlement des conflits.
- Les intégrer dans les relations contractuelles.
- Trouver des solutions extrajudiciaires aux litiges français et internationaux.

PUBLIC

Dirigeants, cadres, juristes généralistes, juristes des cabinets spécialisés, structures d'accompagnement des entreprises, consultants.

Intervenant

Avocat en propriété intellectuelle et médiateur.

Pré-requis

Posséder de solides bases juridiques, notamment en droit de la propriété intellectuelle et des contrats.

- Exposés et études de cas.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.





LA PI POUR DÉFENDRE SES DROITS | 6.3.

ANTICIPER ET GÉRER LE RISQUE DU CONTENTIEUX PI

LE 23 MARS 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Pouvoir évaluer et justifier auprès des tribunaux le préjudice indemnisable à la suite d'actes de contrefaçon.
- Mettre en œuvre dans l'entreprise une démarche préventive facilitant l'identification et l'évaluation du préjudice, afin d'anticiper des contentieux potentiels.

PUBLIC

Avocats, responsables PI, juristes de l'industrie ou de cabinet spécialisés, partenaires du développement des entreprises.

Intervenant

Responsable PI dans l'industrie.

Pré-requis

Maîtriser les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et études de cas.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

INTRODUCTION

- Défense des droits de propriété intellectuelle
- L'action en justice contre les contrefacteurs

LA DÉTERMINATION DU PRÉJUDICE INDEMNISABLE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Mode d'évaluation du préjudice :
 - Les différents chefs de préjudice
 - Préjudice patrimonial (gain manqué, pertes subies)
 - Préjudice moral
- Les preuves
- Guide d'évaluation du préjudice en matière de contrefaçon :
 - Préjudice commercial direct
 - « Perte de chance »
 - Préjudice pour contrefaçon d'un brevet non exploité
 - Atteinte à l'image et à la valeur de l'entreprise
- Comparatif des pratiques internationales (FR, DE, GB, US) et perspective d'harmonisation (directive anti-contrefaçon)

L'APPLICATION DU DROIT PAR LES TRIBUNAUX

- Le rôle de l'expert
- La jurisprudence
- Peines et indemnisations au regard du préjudice subi

SE PRÉPARER AUX CONTENTIEUX FUTURS

- Anticiper la constitution des preuves
- Mettre en place les bonnes pratiques dans l'entreprise



DÉFENDRE SES MARQUES DANS LE SYSTÈME PUBLICITAIRE GOOGLE ADWORDS



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

INTRODUCTION

LE FONCTIONNEMENT DES RÉGIES PUBLICITAIRES

- Paramétrage des campagnes
- Type d'annonces
- Géolocalisation

L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : JURISPRUDENCES EUROPÉENNE, US ET NATIONALES

- CJUE
- Décisions nationales dans les pays de l'UE
- Décisions US
- Autres décisions

LA RESPONSABILITÉ DU MOTEUR DE RECHERCHE ET LA RESPONSABILITÉ DE L'ANNONCEUR : COMMENT LA RECHERCHER ET SUR QUEL FONDEMENT ?

- Comment analyser une annonce publicitaire
- Le droit des marques et ses limites
- Les autres fondements juridiques
- Exemples et cas pratiques

QUELLES STRATÉGIES DE DÉFENSE POUR LES ENTREPRISES ?

- Détecter les atteintes : les outils de veille
- Définir sa stratégie en fonction de sa structure de vente
- Impliquer tous les acteurs de l'entreprise

COMMENT UTILISER LA PUBLICITÉ SUR LES MOTEURS DE RECHERCHE SANS METTRE EN PÉRIL SA SOCIÉTÉ ?

- Les règles d'utilisation des marques
- Les acteurs autorisés
- Utiliser des marques concurrentes à titre de mots-clés ?

LE 29 MARS 2012 À PARIS LE 13 SEPTEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Identifier les différents risques juridiques et les responsabilités des acteurs.
 - Mettre en place les stratégies de défense des droits de PI face aux publicités sur les moteurs de recherche.
- Sécuriser les campagnes publicitaires d'une entreprise sur les moteurs de recherche.

PUBLIC

Directeurs PI, directeurs juridiques, juristes PI, directeurs communication, directeurs marketing, dirigeants d'entreprise.

Intervenant

Consultant en propriété intellectuelle spécialisé dans les technologies internet.

Pré-requis

Connaître les bases juridiques en matière de propriété intellectuelle (marques, droit d'auteur).

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.



SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES | 7.1.

GÉRER ET VALORISER LES DROITS DE PI DANS LES PROJETS INFORMATIQUES

LE 14 JUIN 2012 À PARIS LE 19 JUIN 2012 À SOPHIA ANT. LE 11 DÉCEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Comprendre la situation en Europe et aux Etats-Unis en ce qui concerne les « Inventions mises en œuvre par ordinateur ».
- Avoir les bases pour permettre d'élaborer une stratégie de propriété intellectuelle dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.
- Eclairer de manière pragmatique et opérationnelle l'usage de logiciels libres dans des solutions innovantes.

PUBLIC

Responsables et chefs de projet informatique, développeurs, responsables PI ou R&D, correspondants brevets, collaborateurs de service PI ou de service de valorisation universitaire, ingénieurs brevet, conseils en propriété industrielle, avocats, conseils en innovation.

Intervenant

Mandataire en brevets européens.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LA DOCTRINE ET LA JURISPRUDENCE EN EUROPE ET AUX ETATS-UNIS EN MATIÈRE DE « BREVETS LOGICIELS »

- Qu'est ce qui est brevetable en France et en Europe ?
- Qu'est ce qui est exclu de la brevetabilité en France ou en Europe ?
- Comment les tribunaux considèrent les brevets portant sur des « inventions mises en œuvre par ordinateur » ?

BREVET ET DROIT D'AUTEUR DANS LE DOMAINE DES LOGICIELS

• Sont-ils complémentaires ou antagonistes ?

QUELS SONT LES DROITS ET OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE LOGICIEL LIBRE

- Le principe de viralité
- L'accès au code source
- L'impact sur les développements dérivés d'un logiciel libre
- Analyse des principaux types de licences (BSL, GPL, CeCILL)

EXPLOITATION ET VALORISATION

COMMENT ORGANISER DES DÉVELOPPEMENTS MIXTES ?

- Méthodologie et mesures pour organiser l'exploitation de programmes utilisant des kernels libres
- Comment organiser la traçabilité des briques logiciels ?
- Quel impact du type de licence sur le développement technique ?

COMMENT VALORISER UN DÉVELOPPEMENT MIXTE?

- Les risques et difficultés
- Les décisions jurisprudentielles
- La préparation d'un contrat et la prise en compte des obligations amont
- Les différentes solutions de valorisation



SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES | 7.2.

DROIT D'AUTEUR ET DROITS DE L'IMAGE : LES POINTS CLÉS



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

INTRODUCTION - PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DROIT D'AUTEUR ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Généralités : distinction droit d'auteur / propriété intellectuelle, droit d'auteur / copyright, droit de l'image / droit à l'image
- Les caractéristiques du droit d'auteur (et droits voisins)
- Les différents types d'oeuvres (principale, dérivée, composite, collective, de collaboration)

ŒUVRES PROTÉGÉES : QUELLE PROTECTION POUR QUELLE ŒUVRE ?

- Œuvres classiques (photographie, image, texte)
- Cas particulier du logiciel (droit d'auteur versus brevets : comment choisir le régime de protection adéquat ?)
- Cas particulier de la base de données
- Cas particulier de l'oeuvre multimédia

TITULARITÉ DU DROIT D'AUTEUR (QUI PROTÈGE-T-ON ?) ET MÉTIERS DU SECTEUR DE L'IMAGE

- Créateur
- Auteur salarié
- Titularité fonction du processus de création
- Titularité fonction de la nature de l'œuvre

DROITS ET LIMITES DU DROIT D'AUTEUR

CONTRATS ATTACHÉS AU DROIT DE L'IMAGE

- Contrats d'acquisition
- Contrats d'exploitation

CONTREFAÇON

- Je suis contrefait... Comment agir ?
- Je suis attaqué en contrefaçon... Comment réagir ?
- Action judiciaire ou médiation conciliation ?

LE 18 SEPTEMBRE 2012 À PARIS

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Appréhender les différents types de protection qui existent en matière de technologies de l'image.
 - Connaître les droits et obligations des différents métiers du secteur de l'image (créateur, auteur salarié, producteur, fournisseur).
 - Identifier les différents types de contrats attachés au droit de l'image.

PUBLIC

Les acteurs et porteurs de projets du secteur technologies de l'image.

Intervenant

Conseil en propriété industrielle, spécialisé dans le secteur multimédia.

Pré-requis

Connaître les bases du droit d'auteur ou avoir suivi la journée «Maîtriser les bases du droit d'auteur» (p.22).

- Exposés.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.





SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES | 7.3.

BREVETS ET BIOTECHNOLOGIES : DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS ET ACTUALITÉS

LE 5 JUIN 2012 À PARIS LE 4 OCTOBRE 2012 À LYON

DURÉE: 1 JOUR

PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Mettre à jour les connaissances des pratiques de l'OEB dans le domaine de la brevetabilité des inventions biotechnologiques.
- Suivre les dispositions législatives et réglementaires dans ce domaine en France et à l'étranger.

PUBLIC

Conseils en propriété industrielle, responsables PI, spécialistes industriels, chargés de valorisation, avocats.

Intervenant

Mandataire en brevets européens.

Pré-requis

Maîtriser les bases du droit des brevets.

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

RAPPELS DES PRINCIPES DE LA BREVETABILITÉ DES INVENTIONS

- En droit européen
- En droits américain et japonais

DIRECTIVE EUROPÉENNE 98/44 SUR LA BREVETABILITÉ DES INVENTIONS BIOTECHNOLOGIQUES

- Principaux apports de cette directive
- Impact au niveau de la pratique de l'OEB
- Transpositions dans les pays de l'Union Européenne, notamment en France

PRATIQUE ET JURISPRUDENCE DE L'OEB S'AGISSANT DES CRITÈRES DE BREVETABILITÉ

CONDITIONS POSITIVES

- Frontières découverte / invention
- Nouveauté et activité inventive
- Application industrielle

CONDITIONS NÉGATIVES

- Non contrariété à l'ordre public et aux bonnes mœurs
- Protection des variétés végétales / races animales
- Procédés biologiques d'obtention d'animaux ou de végétaux
- Procédés microbiologiques et produits obtenus par les procédés
- Méthodes de traitement chirurgical et méthodes de diagnostic appliquées au corps humain et animal (nouvelle convention CBE 2000)

LES LIMITES APPORTÉES EN FRANCE À L'EXERCICE DU DROIT EXCLUSIF ATTACHÉ AU BREVET

- Exemption à titre expérimental
- Licences d'office dans l'intérêt de la santé publique



MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES : ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES ET ÉCONOMIQUES



Programme mis à jour le 10/05/2012.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LE RESPECT DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DU PRODUIT PRINCEPS

LES BREVETS ET LES CCP

- Jusqu'où les laboratoires innovants peuvent-ils se protéger ? Les énantiomères sont-ils brevetables ?
- Quelles conditions pour l'obtention d'un CCP ? Quel est l'impact des récents arrêts de la CJCE ? Quid des CCP sur les énantiomères ?
- Quel degré de liberté pour les génériqueurs avant l'expiration du brevet/CCP ? Quid de l'obtention du prix et du remboursement avant l'expiration du titre ?

LE RAPPORT DE LA CE DU 08/07/2009 ET LA LOI DU 29/10/2007

- Quelles sont les pratiques des laboratoires innovants relevées par la Commission vis-à-vis des laboratoires de génériques et innovants ?
- Qu'est-ce qu'une atteinte « imminente » aux droits justifiant une interdiction provisoire ?

LES MARQUES

- Le générique peut-il utiliser dans sa publicité la marque du princeps ?
- Quel est l'impact des arrêts Glaxo et Astrazeneca ?

LA DEMANDE D'AMM POUR LES GÉNÉRIQUES

- La définition large du générique, du principe actif et de l'AMM globale : quelles conséquences ? Un énantiomère est-il un produit différent du racémique ?
- La protection des données de l'AMM. Quid des titulaires différents d'AMMs concernant un même principe actif ?
- Quelle est la définition du produit de référence européen donnée par l'arrêt de la CJCE du 18/06/2009 ?

LA COMMERCIALISATION DES GÉNÉRIQUES

- Le Répertoire des Médicaments Génériques : quel apport ?
- Le Droit de Substitution : quelles conséquences ?
- L'impact des décisions législatives et réglementaires
- Quelles stratégies possibles pour contrer la progression des génériques ? Exemples de stratégies d'entreprise.

LES BIOSIMILAIRES : ÉVOLUTION ET SPÉCIFICITÉS

LES MÉDICAMENTS PÉDIATRIQUES ET ORPHELINS

• Bilan de la jurisprudence récente

LES 24 ET 25 MAI 2012 À PARIS

DURÉE : 2 JOURS PRIX : 1120 €

OBJECTIFS

- Déterminer les armes juridiques et réglementaires à votre disposition pour protéger votre produit.
- Evaluer les risques de certaines pratiques au regard du rapport de la Commission européenne.

PUBLIC

Responsables des affaires réglementaires, chefs des laboratoires pharmaceutiques, conseils en propriété industrielle, avocats, responsables R&D, juristes chargés de valoriser les créations industrielles et les inventions

Intervenants

- Conseil en propriété industrielle spécialisé dans le secteur pharmaceutique.
- Avocat, Docteur en droit et en pharmacie.

Pré-requis

Connaître les principaux enjeux et outils de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

Exposés.

- Dialogue entre les intervenants et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.



SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES | 7.5.

LA PI POUR LES ACHATS TECHNIQUES

LE 15 MARS 2012 À PARIS LE 20 NOVEMBRE 2012 À TOULOUSE

DURÉE : 1 JOUR PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Maîtriser les fondamentaux de la PI pour la fonction Achats.
- Savoir intégrer la PI dans les projets de coopération (sous-traitance de composants, sous-traitance d'études, codéveloppements...).
- Savoir bien coopérer, en interne, entre les fonctions Achats et R&D.

PUBLIC

Responsables achats, acheteurs, responsables R&D, spécialistes propriété intellectuelle.

Intervenant

Consultant spécialisé en management de la propriété intellectuelle.

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Aperçu général
- Les « règles du jeu » des brevets

PROTÉGER LE SAVOIR-FAIRE DE L'ENTREPRISE

- Une affaire de bon sens
- Quelques règles

UTILISER LES RÈGLES DE LA PI POUR MIEUX ACHETER

- Maîtriser le savoir-faire transmis dans les appels d'offres et les négociations
- Acheter des produits « libres de droits »
- Maîtriser l'achat des prestations intellectuelles
- Les spécificités des marchés publics
- Créer des avantages concurrentiels en achetant des produits protégés

UTILISER LES CONTRATS POUR MIEUX COOPÉRER

- Contrats d'achats
- Contrats de confidentialité
- Contrats de coopération
- Contrats de cession et contrats de licence

LA COOPÉRATION R&D / ACHATS

CONCLUSION

• La coopération entre les fonctions Achats et R&D est, de plus en plus, un facteur clé de succès pour l'innovation.



SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES | 7.6.

MAÎTRISER L'ANGLAIS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LES DIFFÉRENTS CONTRATS

- Passage en revue des différents contrats
 - Accord de confidentialité
 - Contrats d'exploitation
 - Accord de recherche
- Les clauses propres à chaque contrat
- Le vocabulaire associé aux différents contrats

EXERCICE PRATIQUE DE RÉDACTION DE CLAUSES CONTRACTUELLES

- Clauses de prix
- Garanties
- Propriété des droits de propriété intellectuelle, etc.

LES BREVETS

- Vocabulaire des revendications et de la description
- Procédure d'examen des demandes de brevet
- Déclarations d'invention
- Assignments (pratique US)

LES AUTRES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LITIGE

- Spécificités du droit anglo-saxon
- Terminologie associée

LE 26 JUIN 2012 À PARIS LE 11 OCTOBRE 2012 À PARIS

DURÉE: 1 JOUR

PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Connaître les principaux termes et principales clauses en anglais liés aux contrats d'exploitation de la propriété intellectuelle.
- Comprendre et utiliser le vocabulaire associé au dépôt et à la procédure d'examen de demandes de brevets.
- Comprendre et utiliser le vocabulaire relatif aux litiges concernant un brevet.

PUBLIC

Toute personne susceptible d'utiliser la terminologie en anglais spécifique au domaine de la propriété intellectuelle.

Intervenants

- Ingénieur brevet, qualifié US Patent Agent.
 - Juristes Litiges Brevets et Valorisation.

Pré-requis

- Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.
- Avoir une pratique de l'anglais des affaires.

- Exposés et exercices pratiques.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.



Présentation de l'offre INPI

À l'initiative de la création de l'IEEPI, l'Institut National de la propriété industrielle (INPI) en est le partenaire privilégié.

Il accompagne aujourd'hui le développement de l'Institut grâce à une convention de partenariat sur la période 2010-2014.

L'INPI vous propose des formations en propriété industrielle destinées à acquérir une bonne connaissance :

- Des outils de propriété industrielle pour protéger au mieux les créations.
- Des procédures et des démarches à accomplir.
- Des bases de données associées.

L'OFFRE DE FORMATION DE L'INPI EST STRUCTURÉE EN 7 BLOCS DE COMPÉTENCES

> LES CERTIFICATS

- Le C.A.P.I. (Certificat d'Animateur Propriété Intellectuelle) se centre sur les acquis fondamentaux nécessaires aux partenaires du développement économique et technologique des entreprises, aux centres de recherche et aux services de valorisation.
- Le C.A.B. (Certificat d'Assistant Brevet) et le C.A.M. (Certificat d'Assistant Marque) s'adressent aux assistant(e)s des cabinets et des services propriété industrielle.
- Le C.C.E (Certificat de Correspondant propriété industrielle en Entreprise) est un certificat généraliste validant la maîtrise des principes de base en matière de brevets, marques et dessins et modèles.

Cinq blocs de compétences concernent les outils de la propriété intellectuelle et s'adressent aux praticiens et futurs praticiens de la propriété industrielle : chefs de service propriété industrielle, juristes, cadres, ingénieurs, assistants...

- > DECOUVRIR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE
- > PROTEGER L'ASPECT MARKETING DES CREATIONS
- > PROTEGER L'INNOVATION TECHNIQUE
- > RECHERCHER ET EXPLOITER L'INFORMATION PROPRIETE INDUSTRIELLE
- > DES STAGES THEMATIQUES

Y sont abordés de manière privilégiée les aspects juridiques et procéduraux de la propriété intellectuelle : Brevets ; Protection des créations esthétiques et du design ; Marques ; recherche et exploitation de l'information ; Stages thématiques.

> LA PROPRIETE INTELLECTUELLE DANS L'ENSEIGNEMENT

Les formations de ce bloc de compétences s'adressent aux enseignants du secondaire et du supérieur ainsi qu'aux spécialistes PI qui souhaitent aborder le thème de la propriété industrielle avec les élèves, les étudiants ou les professionnels.

Ces formations fournissent aux enseignants et aux formateurs les clés permettant d'intégrer le thème de la propriété industrielle dans les séquences de cours, ainsi que des ressources et des outils pédagogiques.

CONTACT

Françoise CHAUVIN
Tél. 01 53 04 55 76 - Fax 01 53 04 52 52
Mél : fchauvin@inpi.fr

Catalogue complet téléchargeable sur le site : www.inpi.fr rubrique Découvrir la PI

Nos Formateurs



L'IEEPI fait appel à des intervenants confirmés : spécialistes de l'Industrie, CPI, avocats, universitaires. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive.

ARDANOUY Claire, Avocate

AVELINE Béatrice, Ingénieur brevet, qualifiée US Patent Agent

BELLENGER Lionel, Conseil en Négociation

BENECH Frédéric, Avocat

BERGER Franck, Avocat

BETHENOD Marc, Conseil en propriété industrielle

BINCTIN Nicolas, Professeur à l'Université de Poitiers

BLUMENROEDER Vincent, Responsable d'un Centre Régional

de Veille Stratégique

BREBAN Yann, Avocat

BREESE Pierre, Mandataire en brevets européens

BUSCAIL Jérôme, Avocat

CAILLAUD Frédéric, Directeur Licensing dans l'industrie

CASO Franck, Conseil en propriété industrielle

CHAOUAT Alfred, Vice-Président Licensing dans l'industrie

COOK Adam, Lawyer, UK

CORBEL Pascal, Maître de conférences à l'Université de Versailles-Saint Quentin

DE BAULNY Anne-Laure, Juriste dans l'industrie

DE KERMADEC Yann, Conseil en Innovation

DERAMBURE Christian, Conseil en propriété industrielle

DESROUSSEAUX Grégoire, Avocat

DJIANE Alain, Consultant pharmaceutique

DREYFUS Nathalie, Conseil en propriété industrielle

DREYFUSS-BECHMANN Laurence, Avocate

DROUAULT GARDRAT Paule, Avocate

E. EVANS Gail, Reader in IP Law, University of London, UK

ENDERLIN Eric, Conseil en propriété industrielle

FOUGERE Franck, Directeur d'un cabinet de PI, Thaïlande

GASIGLIA Hervé, Spécialiste en stratégie d'entreprise et stratégie d'innovation

GALLOCHAT Alain, Mandataire en brevets européens

GASNIER Jean-Pierre, Avocat

GENDRAUD Pierre, Directeur de département PI dans l'industrie

GOUGE Emmanuel, Avocat, Solicitor (England and Wales)

HARRAR Emmanuel, Consultant spécialisé dans

les technologies internet

HERITIER Claire, Ingénieur Evaluation Financière et Transfert de Technologies

HUNSLEY Colin, Responsible for Technology Commercialisation, UK

KAISER Alain, Spécialiste en évaluation des actifs immatériel

LAMON Bernard, Avocat spécialiste en droit de l'informatique et des télécommunications

LECANTE Christophe, Expert en veille stratégique

LANTZ Jean-Sébastien, Maître de conférences à l'IAE d'Aix-en-Provence

LE CACHEUX Samuel, Conseil en propriété industrielle

LEHOUX Virginie, Avocate

LLERENA Patrick, Professeur à l'Université de Strasbourg

MANFROY Willy, Consultant en Licensing, USA

MARCHAND Estelle, Juriste Litiges Brevets et Valorisation

MARTIN-TARDIVAT Benjamin, Avocat

MAZZUCOTELLI Anne, Strategic Patent Analyst dans l'industrie

MOINS Sylvain, Juriste dans l'industrie

MOUSSA Olivier, Avocat

NAPPEY Alexandre, Conseil en propriété industrielle

NGUYEN VAN YEN Christian, Conseil en propriété industrielle

NIANG Fabirama, Directeur PI dans l'industrie

NUSS Laurent, Conseil en propriété industrielle

PANTALACCI Malaurie, Conseil en propriété industrielle

PENIN Julien, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg

PIERRE Patrick, Directeur Associé dans une société de conseil en management des droits de PI

POUCHUCQ Bernard, Conseil en propriété industrielle

ROCABOY Nadine, Mandataire en brevets européens, qualifiée US Patent Agent

ROCHET Michel, Mandataire en brevets européens, Senior Counsel d'un cabinet de PI chinois

ROUX Evelyne, Conseil en propriété industrielle

SANTI Michel, Professeur de Stratégie à HEC

TELEMAQUE Elodie-Anne, Avocate

THILL Isabelle, Conseil en propriété industrielle

TIRARD Jean-Marc, Avocat

VIDON Patrice, Conseil en propriété industrielle

VIEILLEFOSSE Jean Claude, Conseil en propriété industrielle

WARUSFEL Bertrand, Avocat, Professeur à l'Université de Lille





JANVIER

Calendrier des formations

JUILLET

24-25/01/2012 PARIS 26/01/2012 PARIS 31/01/2012 PARIS	Licensing : préparer et réussir un transfert de techno. Brevets et publications : organiser et exploiter la veille Optimiser le processus de valorisation	p.41 p.18 p.48	03/07/2012PARISProtéger et vendre les innovations non brevetablesp.205/07/2012PARISContrefaçon : agir et réagirp.505/07/2012PARISManager la PI dans les PMEp.1	56
FÉVRIER			SEPTEMBRE	
02/02/2012 PARIS 09/02/2012 PARIS 14-15/02/2012 PARIS	Marques et design : les bons réflexes Défendre et protéger ses marques sur Internet Stratégies de protection internationale 3 Maîtriser les bases de la propriété intellectuelle Piloter la PI dans l'entreprise	p.28 p.31 p.36 p.16 p.50	11/09/2012 PARIS Gestion financière et fiscale des marques et du design p.5 11/09/2012 SOPHIA ANT. Réseaux sociaux : protégez votre image et votre Pl p.4 12-13/09/2012 PARIS Licensing : préparer et réussir un transfert de techno. p.4 13/09/2012 PARIS Défendre ses marques dans le système Google Adwords p.5 18/09/2012 PARIS Brevets et publications : organiser et exploiter la veille p.1	40 41 59
		p	18/09/2012 PARIS Droit d'auteur et droits de l'image : les points clés p.6	61
MARS			19-21/09/2012 STRASBOURG Module 3 : Négocier les contrats de protection et transfert p.1 20/09/2012 PARIS Marques et design : les bons réflexes p.2	
06/03/2012 NANTES 08/03/2012 PARIS 09/03/2012 PARIS 13/03/2012 PARIS 14/03/2012 PARIS 15/03/2012 PARIS 15/03/2012 PARIS	R Manager les projets d'innovation en intégrant la PI Sécuriser le travait collaboratif et les accords de consortium Brevet 1 : enjeux et étapes Brevet 2 : portée et stratégies Liberté d'exploitation : techniques et stratégies Audit PI et Due Diligence Protéger et défendre sa PI en Chine La PI pour les achats techniques Collet liveraine (acressing 1)	p.24 p.25 p.21 p.52 p.35 p.64	20/09/2012 GRENOBLE Les bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations p.3 25/09/2012 PARIS Valoriser et défendre ses noms de domaine p.3 25/09/2012 PARIS Optimiser le processus de valorisation p.4 25/09/2012 PARIS Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium p.3 27-28/09/2012 PARIS Stratégies de protection internationale p.3 27/09/2012 PARIS Contrats attachés aux droits d'auteur, design et créations info. p.4 27/09/2012 MONTPELLIER Les bonnes pratiques PI dans la vie des affaires NEV	32 48 38 36 45
19-23/03/2012 PARIS 20/03/2012 PARIS	Cycle Licensing (semaine 1) Contrats de recherche et de développement	p.14 p.46	OCTOBRE	
22/03/2012 PARIS 23/03/2012 PARIS 27/03/2012 PARIS 27-28/03/2012 PARIS 29/03/2012 PARIS 29/03/2012 PARIS	Les bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations Anticiper et gérer le risque du contentieux PI Contrats attachés aux droits d'auteur, design et créations info Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA Open-innovation et PI : nouveaux modes de coopération Défendre ses marques dans le système Google Adwords	p.37 p.58	02-03/10/2012 PARIS Innover grâce aux brevets p.1 02/10/2012 PARIS Open-innovation et PI : nouveaux modes de coopération p.3 04/10/2012 PARIS Défendre et protéger ses marques sur Internet p.3 04/10/2012 LYON Brevets et biotechnologies : développements et actualités p.6 09/10/2012 PARIS Les bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations p.3 09/10/2012 PARIS Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser p.4 09/10/2012 BESANÇON Maîtriser les bases de la propriété intellectuelle p.1	39 31 62 37 47
AVRIL			11/10/2012 PARIS Maîtriser l'anglais de la propriété intellectuelle p.6	65
04-05/04/2012 PARIS 05/04/2012 PARIS 12/04/2012 PARIS 19/04/2012 DIJON 26/04/2012 RENNES	Contrats attachés au droit des brevets Fiscalité de la propriété industrielle Manager les projets d'innovation en intégrant la PI Manager la PI dans les PME Stratégies d'innovation des PME	p.42 p.54 p.49 p.17 p.17	11/10/2012 PARIS Patent Mapping : la cartographie au service de la stratégie p.2 16/10/2012 TOULOUSE Contrats de recherche et de développement p.4 16/10/2012 PARIS Audit PI et Due Ditigence p.5 17-18/10/2012 PARIS Contrats attachés au droit des brevets p.4 17-19/10/2012 STRASBOURG Module 4 : Audit économique et évaluation des droits de PI 19/10/2012 PARIS Stratégies d'innovation des PME p.1	46 52 42 12
M A I 22/05/2012 PARIS	Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser	p.47	23-24/10/2012 PARIS Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA p.2 23/10/2012 RENNES Comment rédiger efficacement une demande de brevet ? p.2 23/10/2012 PARIS Maîtriser les bases de la propriété intellectuelle p.1	27 26
22/05/2012 PARIS	Actualités du droit des marques, dessins et modèles RG Module 1 : Innovation et management des connaissances Médicaments génériques : évolutions règlementaires et éco	p.30 p.09	25/10/2012 PARIS Réseaux sociaux : protégez votre image et votre PI p.4 NOVEMBRE	40
30/05/2012 PARIS	Droits de l'Internet et e-commerce	p.33	06/11/2012 PARIS Manager la PI dans les PME p.1	
31/05/2012 PARIS JUIN - J	Pratique juridique des contrats brevets (juristes) UILLET	p.43	08/11/2012 PARIS Liberté d'exploitation : techniques et stratégies p.2 08/11/2012 PARIS Stratégies de protection de la marque p.2 13/11/2012 PARIS Protéger et défendre sa PI en Chine p.3	29
04-08/06/2012 PARIS	Cycle Licensing (semaine 2)	p.15	13/11/2012 BORDEAUX Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium p.3	38
05/06/2012 PARIS 05/06/2012 PARIS	Brevets et biotechnologies : développements et actualités Médiation : une autre approche de la résolution de conflits		13/11/2012 PARIS Brevet 1 : enjeux et étapes p.2 14/11/2012 PARIS Brevet 2 : portée et stratégies p.2	
07/06/2012 BORDEAUX		p.39	14-16/11/2012 STRASBOURG Module 5 : Le litige de propriété industrielle p.1	13
07/06/2012 PARIS	Brevet 1 : enjeux et étapes	p.24	16/11/2012 PARIS Gérer les inventeurs et les créateurs salariés p.5 20/11/2012 PARIS Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium p.3	
08/06/2012 PARIS 12/06/2012 PARIS	Brevet 2 : portee et strategies Stratégies de protection de la marque	p.25 p.29	20/11/2012 TOULOUSE La PI pour les achats techniques p.6	
12/06/2012 TOULOUSE	Réseaux sociaux : protégez votre image et votre Pl	p.40	21-22/11/2012 PARIS Piloter la PI dans l'entreprise p.5	
13-14/06/2012 PARIS 14/06/2012 PARIS	Innover grâce aux brevets Gérer et valoriser les droits de PI dans les projets info.	p.19 p.60	22/11/2012 PARIS Protéger et vendre les innovations non brevetables p.2 23/11/2012 PARIS Contrats attachés au droit des marques p.4	
15/06/2012 PARIS	Maîtriser les bases de la propriété intellectuelle	p.16	27/11/2012 PARIS Manager les projets d'innovation en intégrant la PI p.4	
19-20/06/2012 PARIS	Patent Mapping : la cartographie au service de la stratégie T. Gérer et valoriser les droits de PI dans les projets info. Evaluation financière des droits de PI	p.20 p.60 p.53	27/11/2012 PARIS Comment rédiger efficacement une demande de brevet ? p.2 29/11/2012 PARIS Pratique juridique des contrats brevets (juristes) p.4 30/11/2012 PARIS Contrats de recherche et de développement p.4	43
20-22/06/2012 STRASBOUF 21/06/2012 PARIS	RG Module 2 : Gestion stratégique du capital intellectuel Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium	p.10 p.38	DÉCEMBRE	
26/06/2012 PARIS	Maîtriser l'anglais de la propriété intellectuelle	p.65	04/12/2012 PARIS Droits de l'Internet et e-commerce p.3	
26-27/06/2012 PARIS 28/06/2012 PARIS 28/06/2012 PARIS	Stratégies de PI en Asie Gérer les inventeurs et les créateurs salariés Maîtriser les bases du droit d'auteur	p.34 p.51 p.22	04/12/2012 PARIS Contrefaçon : agir et réagir p.5 04-05/12/2012 PARIS Evaluation financière des droits de PI p.5 06/12/2012 PARIS Fiscalité de la propriété industrielle p.5 06/12/2012 TOULOUSE Valoriser et défendre ses noms de domaine p.3 11/12/2012 PARIS Gérer et valoriser les droits de PI dans les projets info. p.6	53 54 32
			13/12/2012 PARIS Maîtriser les bases du droit d'auteur p.2	

VAUT BON DE COMMANDE

À compléter et retourner à : IEEPI, Parc d'innovation - 1 rue Cassini - 67400 ILLKIRCH

Tél: 03.88.65.50.29 - Email: ieepilieepi.org ou à faxer au 03.69.20.02.39 Bulletin téléchargeable sur: www.ieepi.org

÷								
	PARTI	CIPANT						
			⊓ Madame □ Mademoi	iselle 🗌 Monsieur				
				D /				
		Nom :		Prenom	:			
		Société :		Fonction	:			
		Adresse ·						
		71010350						
		Tél :		. Fax :	Email :			
	RESPO	ONSABLE	FORMATION					
				D /				
		Nom :		Prenom	:			
		Adresse :						
		T 21		Γον	Email :			
		Tet:		. FdX :	EMail :			
	FACTI	IDATION	.	4-24 24 124-114	Alon anno income and a state of the state of			
	FACIC	JRATION			d'un organisme collecteur ou d'une au			
		Nom de l'organis	sme collecteur (ou autre socié	té) :				
		Adresse :						
		Personne à conta	acter:	. Tél :	Email :			
- 1								
1								
	Cvcle Mast	er : «Stratégies de r	propriété intellectuelle et inno	vation» - Strasbourg		Inscription	Tarif normal 2012	Tarif réduit 2012*
	•		propriété intellectuelle et inno	vation» - Strasbourg	23 au 25 mai 2012	Inscription	2012	2012*
	Module	1 Innovation et man	propriété intellectuelle et inno lagement des connaissances de du capital intellectuel	vation» - Strasbourg	23 au 25 mai 2012 20 au 22 juin 2012			
	Module Module	1 Innovation et man 2 Gestion stratégiqu	agement des connaissances			1 module 2 modules 3 modules	2012 1700 €	2012* 1400 €
	Module Module Module Module	 Innovation et man Gestion stratégiqu Négocier les cont Audit économique 	agement des connaissances ue du capital intellectuel rats de protection et de transfert ave e et évaluation des droits de propriéte	ec succès é intellectuelle	20 au 22 juin 2012 19 au 21 sept. 2012 17 au 19 oct. 2012	1 modules 2 modules 3 modules 4 modules	2012 1700 €	2012* 1400 €
	Module Module Module Module Module	1	agement des connaissances ue du capital intellectuel rats de protection et de transfert ave e et évaluation des droits de propriéte été intellectuelle : stratégies judiciai	ec succès é intellectuelle res et aspects économique	20 au 22 juin 2012 19 au 21 sept. 2012 17 au 19 oct. 2012 es 14 au 16 nov. 2012	1 module 2 modules 3 modules	2012 1700 €	2012* 1400 €
	Module Module Module Module Module	1	agement des connaissances ue du capital intellectuel rats de protection et de transfert ave e et évaluation des droits de propriéte	ec succès é intellectuelle res et aspects économique	20 au 22 juin 2012 19 au 21 sept. 2012 17 au 19 oct. 2012	1 modules 2 modules 3 modules 4 modules	2012 1700 €	2012* 1400 €
	Module Module Module Module Module MASTEF	1	agement des connaissances ue du capital intellectuel rats de protection et de transfert ave e et évaluation des droits de propriéte été intellectuelle : stratégies judiciai on complémentaire au Master 2 (voir	ec succès é intellectuelle res et aspects économiqu - p.8)	20 au 22 juin 2012 19 au 21 sept. 2012 17 au 19 oct. 2012 es 14 au 16 nov. 2012	1 modules 2 modules 3 modules 4 modules	2012 1700 €	2012* 1400 €
	Module Module Module Module Module Module Cycle de fo	1	us de la connaissances use du capital intellectuel rats de protection et de transfert ave e et évaluation des droits de propriété intellectuelle : stratégies judiciai on complémentaire au Master 2 (voir ng - Paris	ec succès é intellectuelle res et aspects économiqu - p.8)	20 au 22 juin 2012 19 au 21 sept. 2012 17 au 19 oct. 2012 es 14 au 16 nov. 2012 26 au 31 mars 2012	1 modules 2 modules 3 modules 4 modules	2012 1700 €	2012* 1400 € 2300 € 3200 € 4050 € 4900 € 900 €
	Module Module Module Module Module Module Cycle de fo	1	agement des connaissances ue du capital intellectuel rats de protection et de transfert ave et évaluation des droits de propriété intellectuelle : stratégies judiciai on complémentaire au Master 2 (voir ng - Paris	ec succès é intellectuelle res et aspects économiqu - p.8)	20 au 22 juin 2012 19 au 21 sept. 2012 17 au 19 oct. 2012 es 14 au 16 nov. 2012 26 au 31 mars 2012	1 modules 2 modules 3 modules 4 modules	2012 1700 €	2012* 1400 € 2300 € 3200 € 4050 € 4900 € 900 €
	Module Module Module Module Module Module Cycle de fo Formation Je m'ins	1	agement des connaissances ue du capital intellectuel rats de protection et de transfert ave e et évaluation des droits de propriété intellectuelle : stratégies judiciai on complémentaire au Master 2 (voir ng - Paris rier des formations ci-contre) rte suivante :	ec succès é intellectuelle res et aspects économique - p.8) du 19 a	20 au 22 juin 2012 19 au 21 sept. 2012 17 au 19 oct. 2012 es 14 au 16 nov. 2012 26 au 31 mars 2012 u 23 mars et du 4 au 8 juin 2012	1 module 2 modules 3 modules 4 modules 5 modules	2012 1700 €	2012* 1400 € 2300 € 3200 € 4050 € 4900 € 900 €
	Module Module Module Module Module Module Cycle de fo Formation Je m'ins	1	agement des connaissances ue du capital intellectuel rats de protection et de transfert ave et évaluation des droits de propriété intellectuelle : stratégies judiciai on complémentaire au Master 2 (voir ng - Paris	ec succès é intellectuelle res et aspects économique - p.8) du 19 a	20 au 22 juin 2012 19 au 21 sept. 2012 17 au 19 oct. 2012 es 14 au 16 nov. 2012 26 au 31 mars 2012 u 23 mars et du 4 au 8 juin 2012	1 module 2 modules 3 modules 4 modules 5 modules	2012 1700 €	2012* 1400 €
	Module Module Module Module Module MASTEF Cycle de fo Formation Je m'ins Numéro du s	1	agement des connaissances ue du capital intellectuel rats de protection et de transfert ave e et évaluation des droits de propriété intellectuelle : stratégies judiciai on complémentaire au Master 2 (voir ng - Paris rier des formations ci-contre) rte suivante :	ec succès é intellectuelle res et aspects économique r p.8) du 19 a	20 au 22 juin 2012 19 au 21 sept. 2012 17 au 19 oct. 2012 es 14 au 16 nov. 2012 26 au 31 mars 2012 u 23 mars et du 4 au 8 juin 2012	1 module 2 modules 3 modules 4 modules 5 modules 1/2 journée (voir p.30) 1 journée	2012 1700 €	2012* 1400 €
	Module Module Module Module Module MASTEF Cycle de fo Formation Je m'ins Numéro du s	1	ragement des connaissances ue du capital intellectuel rats de protection et de transfert ave et évaluation des droits de propriété intellectuelle : stratégies judiciai on complémentaire au Master 2 (voir ng - Paris rier des formations ci-contre) rete suivante :	ec succès é intellectuelle res et aspects économique r p.8) du 19 a	20 au 22 juin 2012 19 au 21 sept. 2012 17 au 19 oct. 2012 es 14 au 16 nov. 2012 26 au 31 mars 2012 u 23 mars et du 4 au 8 juin 2012	1 module 2 modules 3 modules 4 modules 5 modules 1/2 journée (voir p.30) 1 journée 2 journées	2012 1700 €	2012* 1400 €
	Module Module Module Module Module MASTEF Cycle de fo Formation Je m'ins Numéro du s	1	pagement des connaissances que du capital intellectuel rats de protection et de transfert ave et évaluation des droits de propriété intellectuelle : stratégies judiciai on complémentaire au Master 2 (voir ng - Paris rier des formations ci-contre) rete suivante :	ec succès é intellectuelle res et aspects économique r p.8) du 19 a	20 au 22 juin 2012 19 au 21 sept. 2012 17 au 19 oct. 2012 es 14 au 16 nov. 2012 26 au 31 mars 2012 u 23 mars et du 4 au 8 juin 2012	1 module 2 modules 3 modules 4 modules 5 modules 1/2 journée (voir p.30) 1 journée	2012 1700 €	2012* 1400 €
	Module Module Module Module Module MASTEF Cycle de fo Formation Je m'ins Numéro du s Titre :	1	pagement des connaissances que du capital intellectuel rats de protection et de transfert ave et évaluation des droits de propriété intellectuelle : stratégies judiciai on complémentaire au Master 2 (voir ng - Paris rier des formations ci-contre) rete suivante :	ec succès é intellectuelle res et aspects économique p.8) du 19 a	20 au 22 juin 2012 19 au 21 sept. 2012 17 au 19 oct. 2012 es 14 au 16 nov. 2012 26 au 31 mars 2012 u 23 mars et du 4 au 8 juin 2012 Afin de favoriser les échanges le déjeuner est pris en commu	1 module 2 modules 3 modules 4 modules 5 modules 1/2 journée (voir p.30) 1 journée 2 journées TOTAL NET (€): entre participants, intervenants n. Les pauses et déjeuner sont	2012 1700 €	2012* 1400 €
	Module Module Module Module Module MASTER Cycle de fo Formation Je m'ins Numéro du s Titre: Date: Ci-jo	1	pagement des connaissances que du capital intellectuel rats de protection et de transfert ave et évaluation des droits de propriété intellectuelle : stratégies judiciai on complémentaire au Master 2 (voir ng - Paris rier des formations ci-contre) rete suivante : Lieu Lieu de l'IEEPI Règlement à récep organisme collecteur	ec succès é intellectuelle res et aspects économique p.8) du 19 a	20 au 22 juin 2012 19 au 21 sept. 2012 17 au 19 oct. 2012 es 14 au 16 nov. 2012 26 au 31 mars 2012 u 23 mars et du 4 au 8 juin 2012 Afin de favoriser les échanges le déjeuner est pris en commu	1 module 2 modules 3 modules 4 modules 5 modules 1/2 journée (voir p.30) 1 journée 2 journées TOTAL NET (€): entre participants, intervenants n. Les pauses et déjeuner sont	2012 1700 €	2012* 1400 €
	Module Module Module Module Module MASTEF Cycle de fo Formation Je m'ins Numéro du s Titre: Date: Ci-jo Règle *Tarif n	1	la gement des connaissances une du capital intellectuel rats de protection et de transfert ave et évaluation des droits de propriété intellectuelle : stratégies judicial on complémentaire au Master 2 (voir ing - Paris stier des formations ci-contre) rete suivante : Lieu Lieu de l'IEEPI Règlement à récep organisme collecteur re de : bloyés, non détenues à plus de 400	ec succès é intellectuelle res et aspects économique - p.8) du 19 a u :	20 au 22 juin 2012 19 au 21 sept. 2012 17 au 19 oct. 2012 es 14 au 16 nov. 2012 26 au 31 mars 2012 u 23 mars et du 4 au 8 juin 2012 Afin de favoriser les échanges le déjeuner est pris en commu	1 module 2 modules 3 modules 4 modules 5 modules 1/2 journée (voir p.30) 1 journée 2 journées TOTAL NET (€): entre participants, intervenants n. Les pauses et déjeuner sont	2012 1700 €	2012* 1400 €
	Module Module Module Module Module Module MASTEF Cycle de fo Formation Je m'ins Numéro du s Titre : Date : Titre : Pi	1	la gement des connaissances une du capital intellectuel rats de protection et de transfert ave et évaluation des droits de propriété intellectuelle : stratégies judicial on complémentaire au Master 2 (voir ing - Paris stier des formations ci-contre) rete suivante : Lieu Lieu de l'IEEPI Règlement à récep organisme collecteur re de : bloyés, non détenues à plus de 400	ec succès é intellectuelle res et aspects économique - p.8) du 19 a u :	20 au 22 juin 2012 19 au 21 sept. 2012 17 au 19 oct. 2012 es 14 au 16 nov. 2012 26 au 31 mars 2012 u 23 mars et du 4 au 8 juin 2012 Afin de favoriser les échanges le déjeuner est pris en commu	1 module 2 modules 3 modules 4 modules 5 modules 1/2 journée (voir p.30) 1 journée 2 journées TOTAL NET (€): entre participants, intervenants n. Les pauses et déjeuner sont	2012 1700 €	2012* 1400 €
	Module Module Module Module Module MostEF Cycle de fo Formation Je m'ins Numéro du s Titre : Date : "Ci-jo Règlu *Tarif r Pi Ui Pe	1	e de l'IEEPI Règlement à réceporganisme collecteur e de l'IEEPI Règlement à réceporganisme collecteur e de l'IEEPI Règlement à réceporganisme collecteur re de : cologée, non détenues à plus de 40°C.U.R.I.E.	ec succès é intellectuelle res et aspects économique - p.8) du 19 a u :	20 au 22 juin 2012 19 au 21 sept. 2012 17 au 19 oct. 2012 es 14 au 16 nov. 2012 26 au 31 mars 2012 u 23 mars et du 4 au 8 juin 2012 Afin de favoriser les échanges le déjeuner est pris en commu	1 module 2 modules 3 modules 4 modules 5 modules 1/2 journée (voir p.30) 1 journée 2 journées TOTAL NET (€): entre participants, intervenants n. Les pauses et déjeuner sont	2012 1700 €	2012* 1400 €
	Module Module Module Module Module MostEF Cycle de fo Formation Je m'ins Numéro du s Titre : Date : "Ci-jo Règlu *Tarif r Pi Ui Pe	1	e de l'IEEPI Règlement à récep organisme collecteur e de l'IEEPI Règlement à récep corganisme collecteur e de l'IEEPI Règlement à récep corganisme collecteur e de : loloyés, non détenues à plus de 40°C.U.R.I.E.	ec succès é intellectuelle res et aspects économique - p.8) du 19 a du 19 a du 19 a du 19 a du 19 a	20 au 22 juin 2012 19 au 21 sept. 2012 17 au 19 oct. 2012 es 14 au 16 nov. 2012 26 au 31 mars 2012 u 23 mars et du 4 au 8 juin 2012 Afin de favoriser les échanges le déjeuner est pris en commu	1 module 2 modules 3 modules 4 modules 5 modules 1/2 journée (voir p.30) 1 journée 2 journées TOTAL NET (€): entre participants, intervenants n. Les pauses et déjeuner sont	2012 1700 €	2012* 1400 €
	Module Module Module Module Module MostEF Cycle de fo Formation Je m'ins Numéro du s Titre : Date : "Ci-jo Règlu *Tarif r Pi Ui Pe	1	e de l'IEEPI Règlement à réceporganisme collecteur e de l'IEEPI Règlement à réceporganisme collecteur e de l'IEEPI Règlement à réceporganisme collecteur re de : cologée, non détenues à plus de 40°C.U.R.I.E.	ec succès é intellectuelle res et aspects économique - p.8) du 19 a du 19 a du 19 a du 19 a du 19 a	20 au 22 juin 2012 19 au 21 sept. 2012 17 au 19 oct. 2012 es 14 au 16 nov. 2012 26 au 31 mars 2012 u 23 mars et du 4 au 8 juin 2012 Afin de favoriser les échanges le déjeuner est pris en commu	1 module 2 modules 3 modules 4 modules 5 modules 1/2 journée (voir p.30) 1 journée 2 journées TOTAL NET (€): entre participants, intervenants n. Les pauses et déjeuner sont	2012 1700 €	2012* 1400 €





Conditions générales



MODALITÉS PRATIQUES

Les lieu et horaires du stage sont précisés sur votre convocation. En principe, les formations se déroulent de 9h à 17h30, soit 7 heures par jour.

L'IEEPI se réserve la possibilité de remplacer les intervenants cités et d'apporter les modifications utiles au programme. En cas de besoin, des sessions peuvent être ajoutées ou déplacées.

Le stagiaire reçoit un certificat de formation dans les jours suivants la fin de la session.

ANNULATION

Toute annulation doit être confirmée par écrit.

Les frais d'annulation sont les suivants :

- Plus de 14 jours calendaires avant le début de la formation : 90€ de frais administratifs seront facturés
- Entre 14 jours calendaires et 3 jours calendaires avant le début de la formation : 50% des frais de formation seront facturés.
- Moins de 3 jours calendaires avant le début de la formation : les frais d'inscription seront facturés en totalité.

Cependant un remplacement par un collègue peut être effectué sous condition (nous contacter).

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, l'IEEPI se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

INSCRIPTION

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin situé au recto, dûment rempli.

L'IEEPI est un organisme de formation enregistré sous le numéro : 42 67 03528 67. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Chaque inscription fait l'objet d'une lettre de confirmation puis d'une convention de formation adressées au responsable de l'inscription. Un exemplaire signé de cette convention doit impérativement être retourné à l'IEEPI avant le début de la formation.

Environ 15 jours avant le début de la session, une convocation est adressée au participant. Elle mentionne les informations suivantes : intitulé, date, lieu, plan d'accès.

A l'issue de chaque stage, une attestation de présence est adressée au responsable de l'inscription.

TARIFS

Tous nos tarifs indiqués sont nets. L'IEEPI n'est pas assujetti à la TVA. Tout stage ou cycle commencé est dû en totalité. De plus, le nombre de places par formation étant limité, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre pour vous inscrire.

Les frais de pause et de restauration sont offerts.

Un tarif réduit est applicable, sous conditions, aux PME (moins de 250 employés), aux membres universitaires du réseau C.U.R.I.E. et au personnel du CNRS. Les CPI et avocats ne sont pas éligibles au tarif réduit. Nous contacter pour toute précision.

PAIEMENT

Le règlement du prix de formation est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte, à l'ordre de l'IEEPI. Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente et aux dates d'échéances figurant sur nos factures donnera lieu conformément à la loi de modernisation de l'économie n°2008-776 du 4 Août 2008 à des pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

En cas de paiement effectué par un OPCA, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCA dont vous dépendez, avant le début de la formation. Vous devez nous l'indiquer au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention qui nous est retourné signé. En cas de prise en charge partielle de votre OPCA, la différence du coût vous sera directement facturée. Si l'accord de prise en charge de votre OPCA ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation vous sera facturée.

Tant que les frais d'inscription n'auront pas été acquittés dans les conditions définies ci-dessus, l'IEEPI se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire.



Informations pratiques



L'IEEPI est situé dans le Parc d'Innovation d'Illkirch.

Illkirch se situe dans la partie sud de la Communauté Urbaine de Strasbourg, à environ 15 minutes en voiture du centre de Strasbourg (Gare TGV) ou de l'aéroport international d'Entzheim, et à environ 30 minutes par transport en commun (Tram A, arrêt Campus d'Illkirch).

Tarifs du cycle Master

	larıt normal :	larıt réduit 🖽 :
• 1 module (3 jours)	1700 € net	1400 € net
• 2 modules	2850 € net	2300 € net
• 3 modules	4000 € net	3200 € net
• 4 modules	5100 € net	4050 € net
• 5 modules	6200 € net	4900 € net
• Forfait Master [2]	900 € net	900 € net

Tarifs du cycle complet de formation au licensing

• 10 journées 4800 € net 3900 € net

Tarifs des formations courtes

• 1/2 journée	310 € net	310 € net
• 1 journée	590 € net	490 € net
• 2 journées	1120 € net	980 € net

Les prix incluent la documentation pédagogique. Les frais de restauration sont offerts.

^[1] Le tarif réduit est applicable aux PME (moins de 250 employés, non détenues à plus de 40% par un groupe), aux membres universitaires du réseau C.U.R.I.E. et au personnel du CNRS. Les CPI et avocats ne sont pas éligibles au tarif réduit.

^[2] Le forfait Master correspond à un complément d'inscription de 900€ couvrant la semaine de cours fondamentaux, l'encadrement du mémoire et les droits universitaires.

Modes de paiement

- Par chèque établi à l'ordre et adressé à : IEEPI 1, rue Cassini 67400 ILLKIRCH
- Par virement sur le compte de l'IEEPI : 17607 00001 70218044223 58 en indiquant le nom du participant et le numéro de facture.

Hébergement

Réservations recommandées le plus tôt possible. Nous contacter pour obtenir des coordonnées d'hôtels. Les réservations sont à faire par le stagiaire.

Lieu & horaires

Ils sont précisés sur votre convocation. Les horaires de formation sont en général : $9\,h$ - $17\,h30$.

Site internet

Vous pouvez consulter toute l'offre de formation de l'IEEPI et vous inscrire en ligne sur : **www.ieepi.org**.



Pour tout renseignement

IEEPI - Institut Européen Entreprise et Propriété Intellectuelle Parc d'innovation - 1, rue Cassini 67400 ILLKIRCH

Tél.: 03 88 65 50 29 | Fax: 03 69 20 02 39 ieepi@ieepi.org | www.ieepi.org



www.leepl.org





INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Parc d'innovation 1, rue Cassini 67400 ILLKIRCH Tél. : 03 88 65 50 29 | Fax : 03 69 20 02 39

ieepi@ieepi.org | www.ieepi.org

0

 \triangleright